

# La Vie Communale



Saint Mars La Brière



Retour en images sur le comice agricole  
cantonal 2019

# La Vie Communale

Saint Mars La Brière

## Sommaire Janvier 2020

|   |           |                                       |           |
|---|-----------|---------------------------------------|-----------|
| <b>Édito</b> .....                                | <b>3</b>  | <b>Vie sociale</b> .....              | <b>18</b> |
| <b>Vie municipale</b> .....                       | <b>4</b>  | Révision du code de la route          |           |
| Vœux du Maire                                     |           | Prévention vols                       |           |
| Bienvenue à Émilie                                |           | Séjour ANCV                           |           |
| Arrivée du Major Mille                            |           | Téléthon                              |           |
| Cérémonie du 11 novembre                          |           | Repas des séniors                     |           |
| Rénovation de la bélière de l'église Saint-Médard |           | Gala des séniors                      |           |
| Résultats du concours de fleurissement            |           | RESO'AP                               |           |
| Chat errant                                       |           | Complémentaire santé                  |           |
| Comptes rendus des conseils municipaux            |           | Isolation à 1 €                       |           |
| De nouvelles ouvertures commerciales              |           | Centre social LARES                   |           |
| Tarifs 2020 : salles et bibliothèque              |           | <b>Enfance et jeunesse</b> .....      | <b>21</b> |
| <b>Vie intercommunale</b> .....                   | <b>8</b>  | <b>Vie Culturelle</b> .....           | <b>24</b> |
| <b>Environnement</b> .....                        | <b>14</b> | La nouvelle saison culturelle         |           |
| <b>Urbanisme &amp; travaux</b> .....              | <b>16</b> | Cinéma                                |           |
| Dénomination de voies et numérotation             |           | Bibliothèque                          |           |
| Centre bourg                                      |           | <b>Associations</b> .....             | <b>26</b> |
| Cavernes  |           | <b>Informations et services</b> ..... | <b>34</b> |
| Travaux réalisés en 2019                          |           |                                       |           |
| Entretien des bermes et voies                     |           |                                       |           |
| Bimby   |           |                                       |           |



# Édito

Avant d'évoquer 2020, je voudrais revenir sur un évènement qui a marqué notre commune il y a quelques mois : le comice agricole cantonal 2019. Cette manifestation, qui se déroule environ tous les 10 à 12 ans sur notre commune, a rassemblé sur deux jours 5 à 6000 personnes. C'est une excellente édition. En effet, nombreux ont été les retours positifs de ce week-end, tant du point de vue de la fréquentation, de l'animation, de la décoration, de la restauration que de l'accueil fait par les nombreux bénévoles de l'organisation. Ils ont contribué à faire de ce comice un vrai succès. Je tiens encore à les remercier pour leur participation à cet évènement majeur de notre commune.

Le second semestre de 2019 a vu également le lancement de la deuxième tranche de travaux d'aménagement du centre bourg : le déplacement des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz... sont de nature à perturber la circulation de notre centre bourg. Nous nous en excusons auprès des riverains et des commerçants. Toutes les précautions possibles pour en limiter les effets sont prises et mises en place avec les entreprises qui réalisent ces travaux. Cette seconde tranche devrait se terminer en septembre 2020.

2019 a vu également sur notre commune de nombreux autres changements : reprise du réseau d'eau potable dans le hameau de la Chesnaie (financé par le syndicat d'eau de Montfort), le cheminement piétonnier entre le bourg de St Mars et le parc des Sittelles, l'arrivée de la fibre numérique dans le hameau de la Chesnaie, l'installation de deux nouvelles commerçantes (fleuriste et couturière), la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et d'une nouvelle association (club de pétanque)... et d'autres réalisations qui sont plus largement détaillées dans ce bulletin. Vous pouvez bien sûr aussi consulter le site internet de la commune.

2020 sera, sans nul doute une année charnière.

La poursuite et la fin des travaux de la tranche 2 du centre bourg verront l'aménagement de l'actuelle place de la Liberté en zone d'habitations (pour répondre aux consignes de densification de l'habitat en cœur de ville et au besoin de logements sur notre commune) et l'aménagement d'un petit parc avec jeux ainsi qu'un parking à côté de l'école élémentaire.

Année charnière pour celle-ci, puisque les effectifs d'élèves pour la rentrée de septembre 2020 étant en hausse, l'ouverture d'une 7ème classe est fort probable.

Année charnière aussi en ce qui concerne l'urbanisme puisqu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) devrait voir le jour au cours de l'année 2020. Il concentrera les règles d'aménagement de

l'espace sur notre commune ainsi que celles des 22 autres communes de notre intercommunalité.



Année charnière : ce sera également l'élection d'un nouveau conseil municipal en mars prochain. Je profite de ce dernier bulletin municipal de la mandature pour remercier tous ceux et celles qui œuvrent pour notre commune à quelque titre que ce soit : les associations qui animent notre village et créent du lien social, les agents de la commune qui contribuent à un service public de qualité et l'équipe municipale pour son engagement et son travail depuis 2014.

Je vous adresse enfin tous mes vœux pour 2020, vœux de santé et de réussite pour tous, particulièrement pour les plus défavorisés d'entre nous qui sont affectés par les difficultés de la vie, la maladie, la solitude, le chômage et toutes autres formes de souffrance.

Que 2020 soit pour tous l'occasion de vivre ensemble dans la Fraternité, la Tolérance et la Solidarité.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Patrice VERNHETTES  
Maire de Saint Mars la Brière

## Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris  
72470 Saint-Mars-la-Brière

☎ **02 43 89 70 23**

✉ **contact@smlb.fr**

🌐 **www.saint-mars-la-briere.fr**

### LUNDI

14h - 17h30

### MARDI

9h - 12h

15h - 18h

### MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h

15h - 17h30

### JEUDI / SAMEDI

9h - 12h

# Vie municipale

## Vœux du Maire

Patrice Vernhettes, Maire, présentera ses vœux aux habitants le vendredi 10 janvier à 19h, à l'Espace du Narais. Vous êtes les bienvenus. Bonne année 2020. ☺



### Bienvenue

Bienvenue à Emilie Rouillé qui a rejoint l'équipe des agents administratifs le 1er septembre 2019. ☺



## Rénovation d'une cloche de l'église Saint Médard

Le jeudi 28 novembre, la 3ème cloche de l'église Saint-Médard a été réinstallée après avoir subi une cure de jouvence. Cette opération de rénovation avait été décidée en raison d'une usure avancée. Cette 3ème cloche, dénommée « la bélière » date de 1821 et ne pèse pas moins de 368 kg. Elle provient de la Fonderie Husson de Paris, tandis que les deux autres sont issues de la Fonderie Bollée. La bélière a été bénite en l'an 1821 par M. Pierre Chaignon, curé de Montfort-le-Gesnois, assisté de M. Pierre-Jean Gonnet, curé de Saint-Mars-la-Brière. Elle fut nommée « Adélaïde Raimonde » par M. Jean-Tanne-Guy-Raimond Aimard, comte de Nicolay et par Mademoiselle Adélaïde Blanche Louis de Reneau, en présence du Maire, de ses conseillers municipaux et des employés.

Cette rénovation a été réalisée par l'établissement Bodet à Trémontines (49), sur une période d'un mois pour le remplacement du battant et le renforcement du bord de frappe. ☺

## Aménagement du centre bourg

**Réunion publique « Quelle utilisation pour la future halle du centre bourg ? » vendredi 17 janvier 2020 à 20h à l'espace du Narais.**

Echanges avec les élus et les habitants sur la destination de la future halle du centre bourg. Venez partager vos attentes et vos suggestions pour l'utilisation de ce futur espace. Ouvert à tous. ☺



## Arrivée du Major Mille à la gendarmerie

Le nouveau capitaine, M. Richard MILLE, commandant la communauté de brigade de ST MARS LA BRIERE depuis le 1er Août 2019, comprenant les brigade de ST MARS LA BRIERE et CONNERRE, soit au total 34 personnels. Il est ici en photo avec le Major Christophe René, qui commande la brigade de Saint-Mars-la-Brière depuis le 1er août 2018. ☺

## Comptes rendus des conseils municipaux

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur le site de la mairie : [www.saint-mars-la-briere.fr](http://www.saint-mars-la-briere.fr), rubrique « les conseils municipaux ». ☺

# Vie municipale

## Cérémonie du 11 novembre

---



Cette année encore, c'est sous la pluie que Patrice Vernhettes, Maire, a présidé la cérémonie de commémoration du 11 Novembre en présence des autorités et de nombreux briérois. Tous se sont recueillis devant le Monument aux Morts pour honorer la mémoire de nos ancêtres « morts pour la France ». Les années s'écoulent mais nos combattants doivent continuer de vivre à travers nous. Il est de notre devoir de concitoyen de transmettre aux générations futures la mémoire de ceux qui se sont battus pour défendre nos valeurs. Après le défilé et le dépôt de gerbes, c'est dans le hall de l'Espace du Narais, que tous se sont retrouvés et ont partagé brioche et verre de l'amitié. 🍞

## Concours Maisons Fleuries et Paysagées

---



Le jury de la commission intercommunale a œuvré le vendredi 26 juillet à partir de 18H pour établir le classement dans les deux catégories. Le 18 Octobre, dans la salle des Châtaigniers, les diplômes et les chèques cadeaux ont été remis aux récipiendaires. Cette année, seulement 12 occupants de maisons fleuries ou paysagées avaient candidaté (saison d'été avec de fortes pointes de chaleur). A l'issue du passage des jurés, le palmarès a été le suivant :

### **Maisons fleuries**

1<sup>er</sup> prix Madame et Monsieur SAUVAGE Désiré, 2<sup>ème</sup> prix Madame et Monsieur FROGER Robert, 3<sup>ème</sup> prix Madame BIGOT Nicole, 4<sup>ème</sup> prix Madame et Monsieur ROUAULT Albert, 5<sup>ème</sup> prix Madame BOULAY Josiane, 6<sup>ème</sup> prix Monsieur HENRY Lucien, 7<sup>ème</sup> prix Madame MESNEAU Mireille.

### **Maisons Paysagées**

1<sup>er</sup> prix Madame et Monsieur GRANDIN Joël, 2<sup>ème</sup> prix Madame LEBLOND Maryline, 3<sup>ème</sup> prix Madame TANIÈRE Françoise, 4<sup>ème</sup> Prix Monsieur FOURMI Daniel. 🍷

## Chat errant



La notion de divagation des chats est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime) : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ». Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci.

Rappel des obligations des propriétaires : Le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété : il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. Pour assurer sa sécurité et mieux le protéger, il est obligatoire d'identifier son animal, par tatouage ou puce électronique (tout chat de

plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, doit être identifié). C'est également nécessaire pour voyager avec lui. L'identification, de toute façon, se fait obligatoirement au moment où l'animal est cédé, que ce soit gratuitement ou au moment de la vente.

Nous avons pu constater que certains habitants donnaient à manger aux chats errants. Cet apport de nourriture contribue à la multiplication de la présence des chats errants. Nous vous rappelons donc qu'il est interdit de déposer de la nourriture dans tout espace public pour attirer ces chats errants ou sauvages. Cette interdiction est également valable pour tout ce qui concerne voies privées, cours ou parties communes.

Les chats « errants » :

- Provoquent des nuisances sonores (bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs) et olfactives (marquages urinaires malodorants), destructions des poubelles.
- Représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques, ces animaux souffrant parfois de malnutrition et de maladie. Compte tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire.
- Prolifèrent de façon exponentielle (un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants). La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies. 🐾

## Commerces

### De nouvelles ouvertures commerciales



#### Au fil de mes créations

##### Art floral, décoration, relooking meubles.

Sabrina vous accueille pour vos compositions florales, mais également pour donner une nouvelle vie à un meuble qui vous est cher, avec des conseils et la réalisation d'un relooking personnalisé.

📍 17 rue de Paris

☎ 07 77 75 16 18

✉ [sabi.aufildemescreations@gmail.com](mailto:sabi.aufildemescreations@gmail.com)

🕒 Du mardi au jeudi : 9h-12h30 / 14h-18h

Vendredi et samedi : 9h-12h30 / 14h-18h30

Dimanche : 9h-12h30 🐾

#### L'atelier de Létice

##### Atelier de couture et boutique, service retouche, création d'accessoires de mode et décoration, confection personnalisée.

Création d'articles de mode et décoration. Service retouche du simple ourlet de pantalon jusqu'au costume ou à la robe de mariée. Laëticia propose également des ateliers couture pour tous, de 7 à 77 ans, même débutants.

📍 17 rue de Paris

☎ 06 33 11 93 52

✉ [latelierdeletice@gmail.com](mailto:latelierdeletice@gmail.com)

🕒 Du mardi au samedi : 9h-12h30 / 14h-18h 🐾

# Tarifs 2020

| SALLE POLYVALENTE DES CHÂTAIGNIERS                             | PARTICULIERS |              | ASSOCIATIONS |              | CE ET ENTREPRISES |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|
|  | COMMUNE      | EXTÉRIEUR    | COMMUNE      | EXTÉRIEUR    | COMMUNE           | EXTÉRIEUR    |
| <b>CAUTION : 300€</b>  |              |              |              |              |                   |              |
| SOIRÉE DANSANTE PRIVÉE, REPAS DANSANT PRIVÉ OU BUFFET PRIVÉ    | 129 €        | non autorisé | 62 €         | non autorisé | 358 €             | non autorisé |
| GALETTE, VIN D'HONNEUR, ARBRE DE NOËL, AG, RÉUNIONS            | 77 €         | 119 €        | gratuit      | 119 €        | gratuit           | 149 €        |
| RÉUNIONS POLITIQUES, SYNDICALES ET AUTRES                      | 92 €         | 119 €        | 62 €         | 119 €        | 119 €             | 149 €        |
| CONCOURS : CARTES, LOTOS, DE BOULES,...                        | non autorisé | non autorisé | 62 €         | 119 €        | 119 €             | 149 €        |
| STAGES : DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE,.... (TARIF PAR JOUR)         | non autorisé | non autorisé | 62 €         | 119 €        | 145 €             | 181 €        |
| STAGES, COURS, FORMATION DANSE, MUSIQUE ,... (TARIF PAR HEURE) | non autorisé | non autorisé | 17 €         | 18 €         | 18 €              | 24 €         |

| ESPACE DU NARAIS                         |                               | PARTICULIERS |              | ASSOCIATIONS |              | CE ET ENTREPRISES |              |
|--|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|
|  |                               | COMMUNE      | EXTÉRIEUR    | COMMUNE      | EXTÉRIEUR    | COMMUNE           | EXTÉRIEUR    |
| <b>CAUTION : 800€</b>                    |                               |              |              |              |              |                   |              |
| HALL SANS CUISINE                        | SANS ENTRÉE PAYANTE           | 110 €        | 177 €        | gratuit      | 174 €        | gratuit           | 221 €        |
|  | AVEC ENTRÉE PAYANTE           | interdit     | interdit     | 62 €         | 302 €        | 172 €             | 384 €        |
| HALL AVEC CUISINE                        |                               | 239 €        | non autorisé | 88 €         | non autorisé | 234 €             | non autorisé |
| SALLE SANS CUISINE                       | AVANT SPECTACLE (RÉPÉTITIONS) | interdit     | non autorisé | gratuit      | 302 €        | 146 €             | 384 €        |
|  | SANS ENTRÉE PAYANTE           | 201 €        | 571 €        | 99 €         | 558 €        | 197 €             | 712 €        |
|  | AVEC ENTRÉE PAYANTE           | interdit     | interdit     | 124 €        | 793 €        | 268 €             | 1 011 €      |
| SALLE AVEC CUISINE                       |                               | 409 €        | 1 118 €      | 149 €        | 1 093 €      | 401 €             | 1 393 €      |
| SALLES DE RÉUNION<br>(40M <sup>2</sup> ) | RÉUNION                       | non autorisé | non autorisé | gratuit      | 48 €         | 27 €              | 61 €         |
|  | VIN D'HONNEUR                 | non autorisé | non autorisé | gratuit      | 48 €         | 27 €              | 61 €         |
|  | EXPOSITION SANS VENTE         | non autorisé | non autorisé | gratuit      | 48 €         | 27 €              | 61 €         |
|  | EXPOSITION AVEC VENTE         | non autorisé | non autorisé | 49 €         | 48 €         | 42 €              | 92 €         |
|  | STAGE                         | non autorisé | non autorisé | 25 €         | non autorisé | 27 €              | 61 €         |

| GYMNASE          | PARTICULIERS |              | ASSOCIATIONS |           | CE ET ENTREPRISES |           |
|------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-------------------|-----------|
|                  | COMMUNE      | EXTÉRIEUR    | COMMUNE      | EXTÉRIEUR | COMMUNE           | EXTÉRIEUR |
| LOCATION HORAIRE | non autorisé | non autorisé | gratuit      | 25 €      | 18 €              | 24 €      |

## Bibliothèque

### Tarifs 2020

- Jusqu'à 18 ans : gratuit
- Adhésion annuelle individuelle + 18 ans : 6 €
- Adhésion annuelle Famille (adhérents + de 18 ans) : 10,50 €
- Adhésion annuelle individuelle extérieure : 12,50 €

# Interco

## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Les travaux et la phase de validation du PLUi se poursuivent selon le calendrier prévisionnel. Le PLUi fixe notamment dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) les objectifs de sa stratégie d'ici à 2030. Les délégués communautaires l'ont, lors de la séance du 14 novembre, validé à la majorité des voix. Ils ont approuvé le projet présenté aux services de l'État et aux Personnes

Publiques Associées (PPA). Monsieur le Préfet, en date du 17 Octobre, a donné un avis favorable par arrêté au PLUiH de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien à condition que toutes les réserves notifiées soient levées. 3 commissaires enquêteurs ont été nommés pour diligenter sur les 23 communes l'enquête publique relative au PLUi du 16 décembre au 24 janvier 2020. (

## L'enquête publique

### Qu'est-ce que l'enquête publique ?

Depuis près de trois ans, la Communauté de Communes travaille à son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'élaboration de ce document d'urbanisme qui déterminera l'aménagement du territoire communautaire pour les dix prochaines années, entre dans sa dernière phase.

Au cours des derniers mois, les élus de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien ont défini les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain à toutes les autorisations de construire. Elles viennent traduire concrètement et spatialement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables envisagé à l'horizon 2030.

Le 27 juin dernier puis le 14 novembre, les élus communautaires ont « arrêté » le projet de PLUi désormais finalisé. Comme les conseils municipaux et les Personnes Publiques Associées (l'État, la Région, le Département, les Chambres consulaires...), sollicités au cours de l'été 2019 pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale.

### Les modalités de participation

#### Quand ?

Du 16 décembre 2019 au 24 janvier 2020 inclus.

#### Où ?

Le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies de toutes les communes membres aux jours et



heures habituels d'ouverture au public. Il sera également disponible sur le site internet du Gesnois Bilurien.

### Comment ?

Pour vous exprimer sur le projet, plusieurs possibilités :

- Rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences (voir ci-dessous) ;
- Consigner vos observations sur le registre d'enquête joint au dossier ;
- Faire part de vos observations au commissaire enquêteur par courrier (M. le président de la Commission d'enquête, Parc des Sittelles, 72450 Montfort-le-Gesnois) ou par mail [plui@cc-gesnoisbilurien.fr](mailto:plui@cc-gesnoisbilurien.fr) .

### Que deviendront les avis formulés ?

Suite à l'enquête publique, la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien examinera les conclusions de la commission d'enquête pour intégrer les modifications nécessaires aux documents du PLUi. Elle devra néanmoins veiller à conserver l'équilibre et la cohérence du projet.

Le PLUi ainsi amendé pourra alors être approuvé par le Conseil Communautaire et entrera en vigueur au cours de l'année 2020.

**Permanence de la commission d'enquête à Saint-Mars la Brière : Mardi 7 janvier de 15h à 18h (**



# Compétences de la Communauté de Communes (CDC)

## Le maire bénéficie du « dédoublement fonctionnel », à la fois représentant de l'État et représentant de la commune.

### Attributions du maire au nom de l'état :

La plus connue est sa qualité d'Officier d'état civil. Il célèbre les mariages. Il tient les registres, dresse les actes de mariages, de divorces, de naissance et de décès. Il reçoit les déclarations de naissances et les reconnaissances de naissances. Il est chargé de la publication des lois et des règlements. Il est chargé d'organiser les élections et les opérations de recensement. Le maire est aussi officier de police judiciaire. Il peut constater des infractions du droit pénal et peut verbaliser.

### Attributions du maire au nom de la commune :

Il a la responsabilité du patrimoine municipal, de la préparation du budget et de l'ordonnancement des dépenses, de la gestion des travaux communaux et de la voirie. Le maire souscrit les marchés publics et représente la commune en justice. Le conseil municipal peut lui déléguer un pouvoir dans de nombreux domaines dont la souscription des emprunts et des assurances. Le maire est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et est responsable de l'organisation administrative et technique. Le maire détient des « pouvoirs propres » : sans solliciter le conseil municipal, il peut rédiger des arrêtés afin de préserver l'ordre public. Il doit veiller à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique. Un maire ne touche pas de salaire mais une indemnité définie au regard du nombre d'habitants. Cette population permet également de fixer le nombre d'adjoint(e)s qui perçoivent également une indemnité. En 2014, Saint Mars a élu 19 membres au Conseil municipal et pouvait prétendre à 5 adjoint(e)s maximum. En 2020, ayant dépassé 2500 habitants, Saint Mars aura 23 élus et un maximum de 6 adjoint(e)s. Ceux-ci sont également officiers d'état civil et officiers de police judiciaire. MAIRE une fonction passionnante et exigeante.

### Attributions et compétences de la Communauté de Communes : Compétences obligatoires

Aménagement de l'Espace : élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : PLUi. Action de développement économique,

tourisme. Accueil des gens du voyage : un élu représente la CDC au Syndicat mixte des Gens du Voyage : SMGV. Collectes des ordures : un Vice-Président est au SMIRGEOMES. Gestion des milieux aquatiques

### Compétences optionnelles

Protection de l'environnement.  
Politique du logement et du cadre de vie  
Action sociale d'intérêt communautaire

### Compétences supplémentaires

Action culturelle : école intercommunale de musique à Bouloire et accueil en résidence d'une compagnie professionnelle à Epidaure, chargée de la programmation culturelle.  
Nouvelles technologies de l'information et de la communication : développement de la fibre optique sur tout le territoire et gestion des cyber-bases.  
Acquisitions foncières, réalisation et gestion d'équipements.

### Compétences facultatives

Contractualisation dans le cadre du développement du territoire.  
Mise en place du plan CDC des sentiers de randonnée.  
Entretien des lits et berges de rivière.  
Assainissement non collectif.  
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques communautaires : Parc des Sittelles, domaine de Bois Doublé, centre équestre de Lombron.  
Construction et entretien d'une maison pour professionnels de santé à Thorigné  
Planification de la gestion des eaux  
Appuis et études pour la Commission Locale de l'Eau  
Actions de soutien, d'animation et de concertation relatives au bassin versant de la Sarthe.

### La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien est constituée de 23 communes et compte 42 élus. Saint Mars la Brière a 3 représentants.

NB : La CDC Gesnois Bilurien est en cours de cession de Bois Doublé et de l'Hôtel des Sittelles.

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils communautaires sur le site internet de la communauté de communes du Gesnois Bilurien : [www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr)

## Grille tarifaire enfance-jeunesse

| CDC Le Gesnois Bilurien | Accueil Périscolaire |  | Mecredis périscolaires ou extrascolaires |                                 |        |                            | Aish PVS / Été    |                                   |                       |        |                                 |                              | Séjours courts accessoires à l'aish |                                 |                 | Séjours de vacances Été |                 |                   | Séjours de vacances Hiver             |             |       | Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire) |  |  |
|-------------------------|----------------------|--|--|---------------------------------|--------|----------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------------------|-------------|-------|--|--|--|
|                         | Tarif % h            |  | 9h/17h avec repas                        | 1/2 journée matin ou après midi | repas  | péri sur site ou itinérant | 9h/17h avec repas | Forfait 2 jours consécutifs (15%) | Forfait 5 jours (15%) | repas  | 1/2 journée matin ou après midi | forfait 5 1/2 journées (15%) | péri-aish tarif 1/2 h sur site      | péri-aish itinérant (ramassage) | tarif / journée | tarif / journée         | tarif / journée | adhésion annuelle | Animation sur inscription (sortie...) | Tarif/heure | repas |  |  |  |
| 1 QF moins de 500       | 0,42 €               |  | 10,60 €                                  | 3,95 €                          | 2,70 € | 0,42 €                     | 10,60 €           | 18,02 €                           | 45,05 €               | 2,70 € | 3,95 €                          | 16,79 €                      | 0,42 €                              | 0,42 €                          | 18,00 €         | 20,00 €                 | 170,00 €        | 4,00 €            | 0,99 €                                | 2,70 €      |       |  |  |  |
| 2 QF 501-700            | 0,52 €               |  | 11,40 €                                  | 4,30 €                          | 2,80 € | 0,52 €                     | 11,40 €           | 19,38 €                           | 48,45 €               | 2,80 € | 4,30 €                          | 18,28 €                      | 0,52 €                              | 0,52 €                          | 19,00 €         | 21,00 €                 | 180,00 €        | 5,00 €            | 1,08 €                                | 2,80 €      |       |  |  |  |
| 3 QF 701-900            | 0,62 €               |  | 12,20 €                                  | 4,65 €                          | 2,90 € | 0,62 €                     | 12,20 €           | 20,74 €                           | 51,85 €               | 2,90 € | 4,65 €                          | 19,76 €                      | 0,62 €                              | 0,62 €                          | 20,00 €         | 22,00 €                 | 190,00 €        | 6,00 €            | 1,16 €                                | 2,90 €      |       |  |  |  |
| 4 QF 901-1100           | 0,72 €               |  | 13,00 €                                  | 5,00 €                          | 3,00 € | 0,72 €                     | 13,00 €           | 22,10 €                           | 55,25 €               | 3,00 € | 5,00 €                          | 21,25 €                      | 0,72 €                              | 0,72 €                          | 21,00 €         | 23,00 €                 | 200,00 €        | 7,00 €            | 1,25 €                                | 3,00 €      |       |  |  |  |
| 5 QF 1101-1300          | 0,82 €               |  | 13,80 €                                  | 5,35 €                          | 3,10 € | 0,82 €                     | 13,80 €           | 23,46 €                           | 58,65 €               | 3,10 € | 5,35 €                          | 22,74 €                      | 0,82 €                              | 0,82 €                          | 22,00 €         | 24,00 €                 | 210,00 €        | 8,00 €            | 1,34 €                                | 3,10 €      |       |  |  |  |
| 6 QF 1301-1500          | 0,92 €               |  | 14,60 €                                  | 5,70 €                          | 3,20 € | 0,92 €                     | 14,60 €           | 24,82 €                           | 62,05 €               | 3,20 € | 5,70 €                          | 24,23 €                      | 0,92 €                              | 0,92 €                          | 23,00 €         | 25,00 €                 | 220,00 €        | 9,00 €            | 1,43 €                                | 3,20 €      |       |  |  |  |
| 7 QF >1500              | 1,02 €               |  | 15,40 €                                  | 6,05 €                          | 3,30 € | 1,02 €                     | 15,40 €           | 26,18 €                           | 65,45 €               | 3,30 € | 6,05 €                          | 25,71 €                      | 1,02 €                              | 1,02 €                          | 24,00 €         | 26,00 €                 | 230,00 €        | 10,00 €           | 1,51 €                                | 3,30 €      |       |  |  |  |

| Hors CDC          | APS       |  | Mecredis périscolaires ou extrascolaires |                                 |        |                            | Aish PVS / Été    |                                   |                       |        |                                 |                              | Séjours courts accessoires à l'aish |                                 |                 | Séjours de vacances |                 |                   | Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire) |             |       |
|-------------------|-----------|--|--|---------------------------------|--------|----------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------------------|--|-------------|-------|
|                   | Tarif % h |  | 9h/17h avec repas                        | 1/2 journée matin ou après midi | repas  | péri sur site ou itinérant | 9h/17h avec repas | Forfait 2 jours consécutifs (15%) | Forfait 5 jours (15%) | repas  | 1/2 journée matin ou après midi | forfait 5 1/2 journées (15%) | péri-aish tarif 1/2 h sur site      | péri-aish itinérant (ramassage) | tarif / journée | tarif / journée     | tarif / journée | adhésion annuelle | Animation sur inscription (sortie...)                        | Tarif/heure | repas |
| 1 QF moins de 500 | 0,53 €    |  | 13,25 €                                  | 4,94 €                          | 3,38 € | 0,53 €                     | 13,25 €           | 22,53 €                           | 56,31 €               | 3,38 € | 4,94 €                          | 20,98 €                      | 0,53 €                              | 0,53 €                          | 22,50 €         | 25,00 €             | 212,50 €        | 5,00 €            | 1,23 €   | 3,38 €      |       |
| 2 QF 501-700      | 0,65 €    |  | 14,25 €                                  | 5,38 €                          | 3,50 € | 0,65 €                     | 14,25 €           | 24,23 €                           | 60,56 €               | 3,50 € | 5,38 €                          | 22,84 €                      | 0,65 €                              | 0,65 €                          | 23,75 €         | 26,25 €             | 225,00 €        | 6,25 €            | 1,34 €   | 3,50 €      |       |
| 3 QF 701-900      | 0,78 €    |  | 15,25 €                                  | 5,81 €                          | 3,63 € | 0,78 €                     | 15,25 €           | 25,93 €                           | 64,81 €               | 3,63 € | 5,81 €                          | 24,70 €                      | 0,78 €                              | 0,78 €                          | 25,00 €         | 27,50 €             | 237,50 €        | 7,50 €            | 1,45 €   | 3,63 €      |       |
| 4 QF 901-1100     | 0,90 €    |  | 16,25 €                                  | 6,25 €                          | 3,75 € | 0,90 €                     | 16,25 €           | 27,63 €                           | 69,06 €               | 3,75 € | 6,25 €                          | 26,56 €                      | 0,90 €                              | 0,90 €                          | 26,25 €         | 28,75 €             | 250,00 €        | 8,75 €            | 1,56 €   | 3,75 €      |       |
| 5 QF 1101-1300    | 1,02 €    |  | 17,25 €                                  | 6,69 €                          | 3,88 € | 1,02 €                     | 17,25 €           | 29,33 €                           | 73,31 €               | 3,88 € | 6,69 €                          | 28,42 €                      | 1,02 €                              | 1,02 €                          | 27,50 €         | 30,00 €             | 262,50 €        | 10,00 €           | 1,67 €   | 3,88 €      |       |
| 6 QF 1301-1500    | 1,15 €    |  | 18,25 €                                  | 7,13 €                          | 4,00 € | 1,15 €                     | 18,25 €           | 31,03 €                           | 77,56 €               | 4,00 € | 7,13 €                          | 30,28 €                      | 1,15 €                              | 1,15 €                          | 28,75 €         | 31,25 €             | 275,00 €        | 11,25 €           | 1,78 €   | 4,00 €      |       |
| 7 QF >1500        | 1,28 €    |  | 19,25 €                                  | 7,56 €                          | 4,13 € | 1,28 €                     | 19,25 €           | 32,73 €                           | 81,81 €               | 4,13 € | 7,56 €                          | 32,14 €                      | 1,28 €                              | 1,28 €                          | 30,00 €         | 32,50 €             | 287,50 €        | 12,50 €           | 1,89 €   | 4,13 €      |       |

## Les séjours du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes

Cet automne, l'heure est aux bilans des vacances estivales. La CDC avait programmé 6 séjours pour 24 jeunes de 11 à 16 ans : 1 à Sillé le Guillaume (semaine Koh Lanta, paddle, escalade, raid aventure ...), 2 à Onzain, Loir et Cher (arc, quad, équitation, Chambord ,Beauval ...) et 3 à Saint Malo (plongée, équitation, rando palmée, kayak, biathlon, escalade...). Sur les 144 enfants pris en compte, 13 venaient de Saint Mars.

Pour les séjours courts, la CDC a conduit les enfants de 7 à 11 ans à Lombron (initiation à l'équitation, badminton, piscine, jeux de coopération, ...), Tennie (animations nature, ornithologie, entomologie, piscine, mini-golf) et Sillé le Guillaume (escalade, caravelle, canoë, paddle, arc, fabrication de cabanes, et.). Sur les 212 départs, on compte 15 briérois.

Et maintenant l'hiver. La CDC propose aux enfants et jeunes des séjours Trappeurs du Mézenc pour les 8-11 ans et un séjour Glisse pour les 12-15 ans à Besse/SuperBesse..



Communauté de Communes  
Le Gesnois Bilurien  
Parc des Sittelles  
72450 MONTFORT LE GESNOIS

### Séjours hiver 2020

Du lundi 17 février  
au samedi 22 février

**Séjour Les Trappeurs du Mont Mézenc**  
(8/11 ans)



**Séjour Glisse**  
(12/15 ans)

**Les Estables**  
Ski de Fond, Biathlon, Chiens de Traineaux, Randonnée Raquettes, Grand Jeu du Biathlon, Luge, Jeux de neige, découverte du village, animations et veillées.



**Besse/Super Besse**  
Ski Alpin, Biathlon, Randonnée Jeux de neige, Luge, animations et veillées.



Au plaisir de te retrouver !



**CONTACTS SEJOURS**

Emilie : 06.15.45.36.55  
ou Virginie : 06.12.07.84.59  
sejours@cc-gesnoisbilurien.fr

32 places pour les 8/11 ans.  
32 places pour les 12/15 ans.  
Transport en car, hébergement en centre de vacances, prestations incluses (activités, location du matériel...).

Tarifs : Cdc séjours de **170 à 230 €**.  
Modulation des tarifs selon le quotient familial (7 tranches).

Détail dans le règlement intérieur accessible sur le site [www.cc-legesnoisbilurien.fr](http://www.cc-legesnoisbilurien.fr) (rubrique séjours).



**Préinscriptions**

**Mardi 7 janvier 2020** : 17h/20h à la Salle Michel Berger de Savigné l'Évêque.

**Mercredi 8 janvier 2020** : 17h/20h au Service Jeunesse, rue de la Jugerie à Bouloire.

**Judi 9 janvier 2020** : 17h/20h à l'Espace du Narais, de St Mars la Brière.

## Le Local Jeunes de St Mars la Brière

Le centre François-Mitterrand a vécu : bientôt 5 habitations vont sortir de terre. La Communauté de Communes (CDC) est en réflexion pour un local : sur Saint Mars les élus locaux n'ont pas trouvé de solution. La CDC a essayé d'inclure tous les jeunes du territoire : il y a eu 41 jeunes différents inscrits en 2018 et 68 en 2019 pour un total de 320 participations en 2018 et 438 en 2019. Plus de participants, plus d'activités mais 0 briérois. Un vrai souci repéré et pour lequel il va falloir analyse et remédiation.

## Perche Sarthois

### Ses missions

**Le Pays du Perche sarthois, est un établissement public ; structure de coopération au service des collectivités pour la mise en oeuvre de projets de développement du territoire.**

Les adhérents sont le Conseil départemental de la Sarthe et les Communautés de Communes : Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Huisne Sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille. Son territoire regroupe 85 communes et près de 85 000 habitants.

Le Perche sarthois porte des actions dans les domaines suivants :

- la préservation et la valorisation du patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- le développement de l'offre touristique locale et la promotion touristique,
- l'aménagement du territoire et le développement durable,
- la mise en oeuvre des politiques contractuelles,
- l'animation du Conseil de Développement.



Pour tout renseignement complémentaire :

Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun,  
72 404 La Ferté-Bernard

02.43.60.72.77

[www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr)

[www.facebook.com/perchesarthois](https://www.facebook.com/perchesarthois)



# Perche Sarthois

## LE SCOT et le PCAET

### Le Perche Sarthois élabore le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Brayé et de l'Anille.

**Le SCOT** est un document d'urbanisme qui propose une vision stratégique de développement du territoire sur une période de 15 à 20 ans. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques publiques. Son but est de préciser et mettre en cohérence les politiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de préservation des ressources naturelles...

**Le PCAET** est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. C'est un cadre d'engagement pour le territoire, qui vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à réduire la vulnérabilité du territoire. (

## Mon Restau Responsable

Le Perche Sarthois oeuvre pour le développement de l'approvisionnement alimentaire local en restauration scolaire. Pour la période 2018-2020, le Perche Sarthois s'appuie sur l'outil "Mon Restau Responsable", développé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'co. Il s'agit d'une démarche de progrès simple et accessible à tous les professionnels de la restauration collective. La participation des communes/écoles est gratuite. La seule condition est la motivation et l'implication de l'équipe élu/gestionnaire/cuisinier sur la durée du projet.

La démarche comporte 4 étapes. Après avoir rempli un questionnaire d'auto-évaluation, l'établissement reçoit la visite d'un pair pour échanger sur ses pratiques, puis choisit des pistes d'amélioration. Lors d'une séance publique d'engagement, le restaurant fait part des progrès qu'il souhaite réaliser. Dès lors, il bénéficie du logo Mon Restau Responsable, ce qui lui permet de valoriser son engagement.

Lorsqu'il estime avoir progressé, il réunit de nouveau ses parties-prenantes, qui lui attribuent la garantie Mon Restau Responsable au vu de la réalité des progrès. Les communes volontaires, accompagnées par le Perche Sarthois, sont Connerré, Saint Mars la Brière, Saint Maixent, Cormes, Melleray, Gréez sur Roc, Soullitré, Saint Calais, Vibraye. D'autres communes peuvent rejoindre la démarche à tout moment. (

## L'inventaire du Patrimoine

L'inventaire du patrimoine a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine français sous toutes ses formes : urbain, architectural, artistique, mobilier... Compétence d'État

depuis sa création en 1964, puis régionale depuis 2004, elle fait l'objet en Perche sarthois d'une convention avec la Région Pays de la Loire, qui permet au Pays de mener sa propre mission d'inventaire, depuis 2006.

Pour la période 2017-2020, l'enquête porte sur le développement et l'évolution des bourgs du Perche Sarthois à travers leur histoire, leur morphologie, leur architecture, mais aussi leurs rapports à l'espace rural qui les entoure. Douze bourgs ont été retenus pour une analyse approfondie : Connerré, Valennes, Sceaux sur Huisne, Montfort le Gesnois, Conflans sur Anille, Tuffé-Val de la Chéronne, Semur en Vallon, Coudrecieux, Bessé sur Brayé, La Bosse, Torcé en Vallée, Saint Calais.

Chaque inventaire fait l'objet de la rédaction de fiches et d'un document de présentation, ainsi que de l'organisation d'une conférence de restitution ouverte à tous. Les communes suivantes ont été étudiées : Connerré, Valennes, Sceaux sur Huisne, Montfort le Gesnois et Conflans sur Anille. (

## Les éditions du Perche Sarthois

### Le Guide Conseil Habitat durable « Restaurer, construire, habiter en Perche Sarthois »

Ce document de 58 pages richement illustré d'exemples locaux est un recueil de connaissances liées à l'expertise développée au sein du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois en matière d'urbanisme, de construction et surtout de restauration de l'habitat. S'il ne donne pas de recettes toutes faites, ce guide propose des clés de compréhension de l'architecture du territoire et un cheminement méthodologique pour aborder les projets de construction et de restauration de l'habitat. Sorte de vade-mecum des questions à se poser en matière d'habitat, ce guideconseil est disponible gratuitement en version papier et numérique au Perche Sarthois, dans les mairies et offices de tourisme.

### Le Perche Sarthois à vélo

Présenté sous forme de pochette, ce guide est composé de 10 flyers individuels correspondants aux 10 boucles balisées, avec près de 500 kilomètres d'itinéraires. Reliées les unes aux autres, à la Sarthe à Vélo et à la Vallée du Loir à Vélo, les boucles vélo du Perche Sarthois permettent, grâce aux variantes, raccourcis et liaisons inter-circuits, de réaliser son itinéraire à la carte. Prix de vente : 3 €

### Le Guide Rando du Perche Sarthois

Dans cette nouvelle édition, qui compte 46 circuits, des pictogrammes ont été intégrés afin de permettre aux randonneurs d'identifier et de localiser facilement les points d'intérêt et les différents services sur chacun des circuits. Prix de vente : 6 €

### Le Guide du routard « Le Perche »

Le Guide du Routard « Le Perche » réalisé en partenariat avec les éditions Hachette, le Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, le Pays Vendômois, le Parc naturel régional du Perche et le PETR du Pays du Perche Ornais est une vitrine importante pour le territoire car il est encore aujourd'hui, la référence des guides de voyage. Il est en vente au sein du réseau Hachette et sur le territoire dans les offices de tourisme, sites de visite et sites partenaires, au prix de 4,90 €. (

# Retour en images sur le Comice agricole

## A tous les bénévoles,

Encore un gros merci à vous tous ! Vous vous êtes mobilisés jour après jour pendant des mois toujours avec bonne humeur et un esprit d'équipe au top. Votre dévouement a fait de cet événement marquant pour notre commune, une réussite. Sans vous, rien n'était possible. Ensemble, vous avez relevé le défi.

Un tel engagement fait chaud au cœur. Votre volonté, votre implication, votre générosité sont pour nous des aides précieuses et inestimables.

MERCI à tous d'avoir partager, ensemble, ces moments de grandes convivialité et complicité. Souvenir inoubliable !!!

## La préparation du site...



Notre thème : Notre Terre, Notre Avenir, ...



Annnonce du Comice dans St Mars



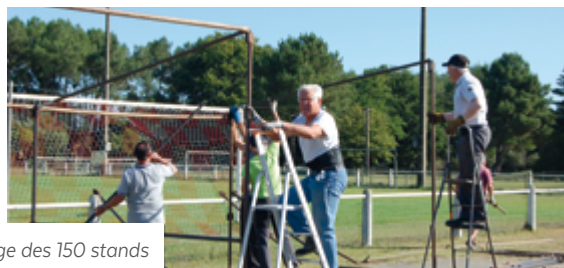
Chargement de la paille



Concours Epouvantails



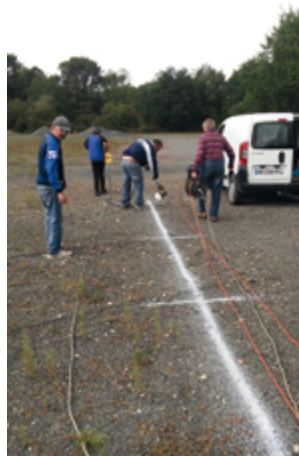
Tous à l'œuvre pour le montage des 150 stands



Fabrication et Mise en place des décorations



Préparation parcs à animaux



Traçage emplacements parking



Installation de la salle pour le repas



Un moment de détente bien mérité !!!



Un seul mot : MERCI



## Le comice...



Le défilé des autorités dans les rues de StMars accompagné par la Banda Zankina



Visite des autorités



Sur un petit air de country



Démonstrations de l'Association TEMP'O



Formation de la Pyramide



Exposition à la Chapelle de St Denis



En plein effort pour faire tourner le manège



A fond les percussions avec Tamboures



Un petit pas de danse pour garder la forme



Sista Flow pour votre plaisir



Remise Trophée du Comice à Patrice Vernhettes et Didier Fouché Par Didier Delangle



Les bénévoles à l'honneur



Soirée des bénévoles

# Calendrier de collecte 2020



## JOUR DE COLLECTE DE VOTRE COMMUNE

Sacs jaunes et bacs collectés le même jour



SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Je trouve la couleur de ma commune et je me reporte au calendrier >>>



| JANVIER |    |    |    |    |    |    | FÉVRIER |    |    |    |    |    |    | MARS |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|
| LU      | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU      | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU   | MA | ME | JE | VE | SA | DI |
| 1       | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1       | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1    | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8       | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8       | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8    | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15      | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15      | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15   | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22      | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22      | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22   | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29      | 30 | 31 |    |    |    |    | 29      | 30 | 31 |    |    |    |    | 29   | 30 | 31 |    |    |    |    |

| AVRIL |    |    |    |    |    |    | MAI |    |    |    |    |    |    | JUIN |    |    |    |    |    |    |
|-------|----|----|----|----|----|----|-----|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|
| LU    | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU  | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU   | MA | ME | JE | VE | SA | DI |
| 1     | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1   | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1    | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8     | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8   | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8    | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15    | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15  | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15   | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22    | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22  | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22   | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29    | 30 | 31 |    |    |    |    | 29  | 30 | 31 |    |    |    |    | 29   | 30 | 31 |    |    |    |    |

| JUILLET |    |    |    |    |    |    | AOÛT |    |    |    |    |    |    | SEPTEMBRE |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|-----------|----|----|----|----|----|----|
| LU      | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU   | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU        | MA | ME | JE | VE | SA | DI |
| 1       | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1    | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1         | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8       | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8    | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8         | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15      | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15   | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15        | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22      | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22   | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22        | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29      | 30 | 31 |    |    |    |    | 29   | 30 | 31 |    |    |    |    | 29        | 30 | 31 |    |    |    |    |

| OCTOBRE |    |    |    |    |    |    | NOVEMBRE |    |    |    |    |    |    | DÉCEMBRE |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|----------|----|----|----|----|----|----|----------|----|----|----|----|----|----|
| LU      | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU       | MA | ME | JE | VE | SA | DI | LU       | MA | ME | JE | VE | SA | DI |
| 1       | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1        | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 1        | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8       | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8        | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 8        | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15      | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15       | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 15       | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22      | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22       | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 22       | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29      | 30 | 31 |    |    |    |    | 29       | 30 | 31 |    |    |    |    | 29       | 30 | 31 |    |    |    |    |



SEULS LES DÉCHETS BIEN PRÉSENTÉS ET BIEN TRIÉS SONT RECYCLÉS ET VALORISÉS.

Plus d'infos et vos démarches en ligne : [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

**Mardi** : Semaine paire - Bac + emballages  
Semaine impaire - Bac + papiers

**JF** jour férié - collecte reportée le lendemain.

© JTS conseil - 02 47 41 05 55 - www.francesnet.com - photos: Cneo, Syvalorm, Fotolia, Espritelle

## Mémo TRI

### Les emballages recyclables

Tous les emballages plastiques, Tous les emballages métalliques, Les cartonnets et briques.

**Jamais emboîtés ! Vides, aplatis et en vrac**

**Les sacs jaunes**  
Distribués dans votre mairie, ils sont uniquement destinés à la collecte des emballages recyclables. Les sacs doivent être bien triés, en cas d'erreur ils ne sont pas collectés.

**Tout détournement de sac jaune pourra être sanctionné**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

### Le verre

Les pots, bouteilles, flacons, bocaux vont dans le conteneur VERT.

### Les papiers

Les papiers (revues, cahiers, livres) vont dans le conteneur BLEU.

**Cartons interdits ! Ils sont à déposer en déchèterie.**

### Le textile

Les vêtements, linge de maison, chaussures par paire, en bon état ou usés sont à déposer propres et secs en sacs. Ils seront recyclés ou réutilisés. En savoir plus : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

### Le composteur

Pour les déchets de jardin et de la cuisine, vous pouvez utiliser le composteur et ainsi les valoriser en compost.

*\*Pour l'achat d'un de ces 2 modèles, RDV sur notre site, onglet «Mes démarches».*

### Bac à ordures ménagères

Seuls les bacs fournis par le SYVALORM sont collectés.\*

À sortir la veille au soir du jour de collecte, poignée tournée vers la route, couvercle fermé et bien visible sur la voie publique.

Les bacs qui débordent, les sacs au sol ne seront pas collectés.

\* ceux marqués «SMIRGEOMES» le sont aussi.

### Les déchèteries

Pour les déchets qui ne sont pas collectés avec les déchets ménagers en raison de leur volume et de leur nature.

**Carte d'accès obligatoire**

| Déchèteries édition 2020   | LUNDI                                    | MARDI  | MERCREDI                                 | JEUDI  | VENREDI                                     | SAMEDI             |
|--|--|--------|--|--------|---|--------------------|
| <b>BESSE-SUR-BRAYE</b><br>Rue du Val de Bray<br>02 43 35 90 78         | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 9h-12h                                   | X      | 9h-12h                                      | 14h-17h30          |
| <b>LA FERTÉ-BERNARD</b><br>La Champfroidière<br>02 43 71 48 35         |  |        | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30 |        |   | 9h-12h / 14h-17h30 |
| <b>LE GRAND LUCÉ</b><br>ZA La Prairie<br>02 43 75 94 22                | 9h-12h                                   | 9h-12h | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 14h-18h30<br>14h-17h30                      | 8h30-12h           |
| <b>LOMBRON</b><br>Le Paturoil<br>02 43 20 93 23                        | 9h-12h                                   | X      | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 14h-18h<br>14h-17h                          | 9h-12h             |
| <b>MAISONCELLES - BOULOIRE</b><br>Le Buisson Rejouit<br>02 43 35 81 69 | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 9h-12h                                   | X      | 9h-12h                                      | 14h-17h30          |
| <b>MONDOUBLEAU</b><br>ZA de l'Entomoir<br>02 43 30 79 38               | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 9h-12h                                   | X      | 9h-12h                                      | 14h-17h30          |
| <b>MONTAILLÉ - ST-CALAIS</b><br>La Chassoulièvre<br>02 43 35 76 68     | 9h-12h                                   | 9h-12h | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 14h-18h30<br>14h-17h30                      | 8h30-12h           |
| <b>MONTMIRAIL</b><br>La Bausserie<br>02 43 93 28 82                    | 9h-12h                                   | X      | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 14h-18h<br>14h-17h                          | 9h-12h             |
| <b>ST-MARS-LA-BRIÈRE</b><br>L'Ouserie<br>02 43 82 96 41                | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | 9h-12h | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 9h-12h / 14h-18h30<br>14h-17h30 / 14h-17h30 | 9h-12h / 14h-17h30 |
| <b>SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE</b><br>«Passé-Vite»<br>02 43 27 88 16              | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30 | X      | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30    | 9h-12h / 14h-17h30 |
| <b>THORIGNÉ - CONNERRE</b><br>Les Orsées<br>02 43 82 86 47             | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30 | X      | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30 | 9h-12h | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30    | 9h-12h / 14h-17h30 |
| <b>TUFFÉ</b><br>ZA Le Champ de la Croix<br>02 43 71 88 74              | 14h-18h<br>14h-17h                       | X      | 9h-12h                                   | X      | 9h-12h                                      | 14h-17h30          |
| <b>VIBRAYE</b><br>La Retourrière<br>02 43 71 29 31                     | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 14h-18h30<br>14h-17h30                   | X      | 9h-12h / 14h-18h30<br>9h-12h / 14h-17h30    | 9h-12h / 14h-17h30 |

**Horaires d'été** (à partir d'avril) **100% plastique dur**  
**Horaires d'hiver** (à partir d'octobre) **Plateforme de branchages** : obligatoire pour tout apport volumineux

**Particuliers** : Apport limité à 1m³ / semaine  
**Pros** : Tarifs et conditions d'accès RDV sur notre site - onglet « déchèteries »

**Syvalorm** 11 rue Henri Maubert 72120 SAINT-CALAIS Tel : 02 43 35 86 05 [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

**FERMETURE DES PORTES 5 minutes avant l'heure FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS**

# Syvalorm

## Du nouveau dans la gestion des déchets

**Le SMIRGEOMES et le SICTOM de Montoire seront réunis en un seul syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Cette fusion est l'aboutissement d'une volonté commune d'optimiser les compétences et de rationaliser les budgets.

C'est avec ces mêmes objectifs que le Syvalorm Loir & Sarthe, établissement public chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers va poursuivre son programme de prévention, de réduction et de valorisation des déchets.

Une mission de service public qu'il exercera sur la Sarthe et le Loir et Cher pour le compte de :

- 7 Communautés de Communes
- 134 communes
- 109 572 habitants

En pratique pour les usagers :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'y aura pas de changement. En effet, les 2 syndicats qui travaillaient de longue date de concert ont déjà harmonisé et unifié de nombreux marchés, notamment ceux qui concernent les filières de déchèteries. Les collectes en porte à porte, mises en place dans le cadre de 2 marchés différents qui s'achèveront en 2021 et 2022, restent inchangées. Concrètement, les modalités de collecte connues des usagers selon leur lieu de résidence restent identiques.
- Le siège social du Syvalorm est situé à St Calais (11 rue Henri Maubert) et 1 antenne est maintenue à Montoire sur le Loir (1 rue François Arago). Un numéro de téléphone unique (02 43 35 86 05) permettra d'être orienté vers l'interlocuteur souhaité en fonction de son lieu de résidence.

Sans pour autant tirer un trait sur le passé, en prenant appui sur les expériences réalisées de chaque côté, le SYVALORM Loir & Sarthe souhaite aujourd'hui s'inscrire dans un projet d'avenir et poursuivre sa mission de service public de gestion des déchets en garantissant qualité et efficacité de ses prestations.

Vous pourrez retrouver dès le 1<sup>er</sup> janvier toutes nos informations et actualités sur notre site [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

# Environnement

## Collecte des ordures ménagères

La collecte a lieu tous les 15 jours. Le calendrier est joint à ce bulletin. Ne sortez vos conteneurs que la veille du ramassage et rentrez-les aussitôt après. Un petit rappel : seules sont collectées les ordures ménagères en sacs stockés dans les conteneurs du SMIRGEOMES. Les sacs déposés à côté ne sont pas collectés. De plus, ils sont susceptibles d'être éventrés par des animaux. Merci à chacun pour son civisme.

## Valorisez vos déchets verts

### Eviter de se déplacer à la déchèterie et gagner du temps ?

Des solutions simples, écologiques et économiques existent :

#### LE COMPOSTAGE

Procédé de dégradation naturelle de la matière organique par la faune et des micro-organismes en présence d'oxygène et d'eau. Composter ses déchets permet d'obtenir un fertilisant naturel, gratuit et respectueux de l'environnement.

#### LE PAILLAGE

Pailler le sol avec des débris végétaux c'est conserver l'humidité du sol et s'éviter de nombreux désherbages.

30 minutes à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner et arroser.

**LE MULCHING** ("To mulch" en anglais consiste à recouvrir la terre avec des déchets végétaux)

Utiliser une tondeuse « mulching » pour déchiqueter le gazon en fines particules et le laisser à même le sol. Il est tout à fait possible de faire la même chose avec une tondeuse classique. Les tontes sur place fertilisent la pelouse ou les bordures et limitent ainsi la pousse des mauvaises herbes.

#### LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

Privilégier les végétaux à pousse lente et/ou verticale en limitant les espèces envahissantes c'est se simplifier la vie et réduire le coût et le temps de leur entretien. Choisir des plantes moins sensibles aux maladies permet, aussi, au jardin de produire moins de pertes et de déchets verts.

#### Et si je dois quand même me rendre à ma déchèterie ?

Pour le transport, utiliser des contenants faciles à manipuler et à transporter. Ils évitent le port de charge lourde et facilitent les dépôts (un gain de temps aussi pour les vidages).

## A quoi servent les points d'apport volontaire ?

Nous constatons malheureusement toujours des débordements auprès de nos 4 points d'apport volontaire (PAV). Ces anomalies, outre l'image déplorable qu'elle donne de notre collectivité, oblige le personnel technique communal à abandonner son programme de travail pour venir ramasser ces ordures afin de veiller à l'hygiène de nos espaces communs.

Un petit rappel de l'objectif de ces PAV :

Dans le cadre du tri sélectif mis en place sur la Communauté de Communes, ces 4 points (Place de la Liberté, à St Denis du Tertre, aux Loudonneaux, aux Goberies) permettent de collecter les déchets triés (verre, papier, textile) dans des conteneurs dédiés. Les autres déchets doivent être déposés à la déchèterie. Aucun sac ne doit être déposé aux abords de ces lieux de collecte. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever jusqu'à 1500 euros. Merci de veiller à respecter ces consignes.

# Urbanisme

## Dénomination de voies et numérotation

La municipalité a poursuivi son programme de numérotation métrique afin de répondre à deux impératifs, à savoir : une adresse générant un code « exacté » et ainsi, faciliter l'arrivée de la fibre sur l'ensemble de la commune.

De ce fait, dans la continuité des travaux de numérotation et de dénomination déjà entrepris, la commission Urbanisme – Espaces verts s'est réunie le 2 septembre dernier pour travailler sur la dénomination de voies et à la numérotation de voies avant présentation au conseil municipal du 12 septembre 2019.

- Dénomination de voies. La portion de rue située face à l'ancienne auberge qui dessert les parkings a été dénommée « rue du Grand Prix 1906 » à l'unanimité du conseil.
- Numérotation métrique et dénomination de voies secteur Nord Ouest. Toujours lors de sa séance du 12 septembre 2019 le conseil municipal a validé les travaux de la commission urbanisme. Les voies portent désormais les noms suivants : Chemin des Mares, Chemin de Champagné, Chemin des Aîtres, Chemin de la Séguinière, Chemin du Moulin Biard, Chemin du Bois Besnier, Chemin des Maisons Rouges, Impasse de la déchetterie, Route de Paris, Route du Héron cendré, Route des Sittelles et Route du Maquis.
- Lors des travaux de numérotation et de dénomination entrepris par la commission Urbanisme - Espaces verts du 2 septembre dernier, un secteur n'a pas été pris en compte, il s'agissait de la partie de voie située entre la rue du Château et la RD 267 (route de St Denis du Tertre). Pour pallier cet oubli, Le conseil municipal a, lors de sa séance du 12 septembre 2019 et à l'unanimité accepté de dénommer cette portion rue du Château jusqu'au panneau d'agglomération, à l'angle de l'allée des Châtaigniers. Par ailleurs, le Château de St Mars la Brière et à proximité trois autres lieux d'habitations ne disposent pas aujourd'hui d'une adresse codifiée répondant aux normes AFNOR. Il a donc été proposé de dénommer la voie privée, cadastrée section AC 115 et C 401, Allée du Château.
- Dénomination de voie en cœur de bourg. Une consultation a été ouverte auprès des briérois pour qu'ils puissent proposer un nom pour la voie traversante qui reliera la RD323 à la rue du Château (via l'actuelle place de la Liberté). A l'issue de cette consultation, le conseil municipal, lors de sa séance du 21 Novembre a adopté à la majorité des voix, le nom de « rue de la Libération ». Toujours lors de cette même séance, le nom de « rue Roger Verdier » a été attribué à la future voie de desserte qui sera située sur l'ex place de la Liberté. ☺

## Centre bourg

Les travaux de la tranche 1 (aménagements autour de la RD323) sont terminés. Les finitions ont été un peu fastidieuses. Merci pour votre compréhension. Il faudra maintenant respecter les espaces paysagers nouvellement créés...

La tranche 2 est en cours. La réalisation des réseaux sur la place de la Liberté et le secteur de la Pierre Humide en vue de la viabilisation des parcelles à construire, l'aménagement d'une plaine de jeux et d'un parking près de l'école élémentaire et la réfection des voiries se dérouleront jusqu'à l'été prochain. Ces travaux auront un impact sur votre vie quotidienne. Merci pour votre patience. ☺

## Cavernes

Pour répondre à toutes les formes d'inhumation et afin de compléter l'existant à ce jour dans notre commune, la municipalité a effectué la mise en place de cavernes dans les deux cimetières (26 dans le cimetière du cœur de bourg et 3 dans le cimetière de la Chapelle de St Denis). Un columbarium complémentaire sera installé dans le périmètre de l'espace des cavernes du bourg.

Afin de permettre cette implantation, la commission Urbanisme et les services administratifs ont retravaillé le règlement des cimetières, puis celui-ci a été soumis au vote lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Septembre 2019. Lors de cette même séance, le conseil municipal a délibéré également sur les tarifs applicables pour toutes les formes de sépulture. ☺





# Travaux

## Réalisations 2019

Même si l'année 2019 a été marquée essentiellement par les travaux du Centre bourg, d'autres actions ont été réalisées :

Nous avons poursuivi et terminé la réfection des peintures intérieures de l'école maternelle.

Nous avons refait la clôture autour du terrain d'athlétisme pour éviter que les lapins ne viennent endommager la piste. Merci aux utilisateurs de veiller à fermer la porte d'accès à la piste.



Nous avons réalisé la pose des jeux pour enfants à côté du citystade et refait les terrains de pétanque. Ces deux chantiers ont été financés grâce au temps passé par les participants aux journées citoyennes 2017 et 2018.

Une des cloches de l'église a été réparée par l'entreprise Bodet de Trémentines. Elle a été remise en place le 28 novembre.

Au moment où cet article est rédigé, les travaux de voirie prévus à l'automne (Route



du Bourray, Chemin de la Garenne, de la Hararie et de Glatigné) n'ont pu être réalisés en raison des conditions climatiques. Ils seront réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront. ☺



## Repenser notre modèle urbain

Pendant des décennies (depuis environ 1945) le modèle retenu pour répondre aux besoins de logements a été principalement celui de l'étalement urbain. De ce fait, des zones d'habitations se sont ainsi créées en périphérie des villes, au rythme de la croissance démographique. Mais aujourd'hui ce modèle présente ses limites.

Cette consommation excessive de terrains agricoles a atteint ses limites. Le foncier à bâtir est depuis une vingtaine d'années de plus en plus limité afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels. De ce fait, les urbanistes doivent repenser les modèles d'urbanisation notamment en densifiant les zones déjà urbanisées.

### **Bimby, une démarche de densification**

Cet acronyme Bimby « Build in My Back Yard », se traduit littéralement par

« construire dans mon jardin ». Plus concrètement, Bimby vise à offrir la possibilité aux propriétaires de vendre une partie de leur terrain (création d'une nouvelle parcelle constructible) pour permettre la construction d'un nouveau logement (attention, cette possibilité ne s'applique qu'aux parcelles du bourg de Saint Mars, conformément au Plan Local d'Urbanisme).

Pour la commune et ses habitants, le modèle proposé par ce concept dit de Bimby possède l'avantage de pouvoir augmenter la population sans faire appel à de la consommation d'espace agricole et naturel.

Des interrogations, des questions, un projet... n'hésitez pas à joindre le service urbanisme de la commune. ☺

## Entretien des trottoirs et bernes

Nous sommes souvent interpellés par des habitants du bourg qui réclament que leur trottoir soit désherbé, balayé, démoussé, déneigé, ... Nous souhaitons vous rappeler qu'il appartient à chaque riverain d'entretenir la part de trottoir (ou de berme hors agglomération) qui longe sa propriété (l'usage de désherbant est interdit sur le domaine public). Cette obligation du code de la voirie est confirmée par l'arrêté municipal 2018-192 du 20 décembre 2018. Un balayage du trottoir la veille du passage de la balayeuse en rejetant les petits graviers au caniveau (sauf dans les avaloirs) est une solution... Merci donc à chacun de contribuer à ce que notre commune soit propre et accueillante. ☺

## Action sociale

### Révision du code de la route

Lundi 27 juin, les Briérois ont été invités à la salle du Narais à réviser le code de la route avec un responsable de la sécurité routière. Une trentaine de personnes a participé. Beaucoup de questions ont été posées, tous les participants ont obtenu des réponses précises et sont repartis rassurés. 🍷

## Prévention contre les vols, cambriolages, arnaques

La gendarmerie, spécialisée dans la prévention des vols, est intervenue mardi 12 juin à l'Espace du Narais. Beaucoup de conseils de bons sens ont été prodigués permettant de se protéger des cambriolages et des arnaques sur les sites internet. 🍷

## Séjour ANCV à Morzine du 27 juin au 6 juillet 2019



50 participants dont 27 Changéens et 23 Briérois sont revenus ravis pour la 2<sup>e</sup> année de leur séjour à Morzine. Un dossier de demande de subvention sur critères a été déposé auprès de la CARSAT. Juste avant le départ, nous avons pu annoncer aux 50 participants que celle-ci avait accordé une somme de 3000 €. Un grand merci à la CARSAT. Cette subvention a permis de diminuer le coût du transport, soit 34 €/personne.

Courant septembre, tous les participants se sont retrouvés à Changé pour faire le bilan et regarder les photos du séjour. Ce moment de convivialité a permis de construire et de choisir ensemble le futur séjour pour 2020. Il se déroulera du 27 juin au 4 juillet à Urrugne entre mer et montagne. Merci de vous faire connaître avant le 30 janvier. Les séjours ANCV sont ouverts à tous les retraités et aux personnes ne désirant pas ou ne pouvant plus partir seul(e)s en séjour.

Prix hors transport

Imposable : 400 €. Non imposable : 240 € (160 € financés par l'agence nationale des chèques vacances). Le prix comprend l'hébergement, la restauration et les visites. Le paiement se fait en 3 mensualités. Vous êtes intéressé ou vous désirez plus de renseignements ? Françoise Château reste à votre disposition sur rendez-vous. 🍷

## Repas des retraités le 23 février 2020

Le repas s'adressant à tous les retraités sera animé par Félix Leclerc. Il se déroulera le dimanche 23 février 2020. Un courrier d'invitation sera adressé comme à l'habitude aux plus de 70 ans, ce repas est ouvert à tous les retraités ainsi qu'aux familles qui désirent accompagner leurs proches. Prix 25 €. Gratuit pour les + 70 ans. Un grand moment intergénérationnel et de convivialité. Nous vous attendons nombreux. Inscriptions en mairie à partir du 10 janvier. 🍷

## Gala des séniors proposé par la ville du Mans

Samedi 26 octobre 2019, 48 briérois se sont rendus en car à la rotonde pour assister à un superbe spectacle de divertissement présenté par l'institut national des arts du Music-Hall. Swing et jazz au programme, des airs qui courent dans nos mémoires, un show haut en couleur, en émotion et en énergie : un vrai spectacle de music-hall. Nous remercions la municipalité du Mans qui propose aux Briérois de participer au gala des séniors. 🍷



## Téléthon 2019

Samedi 7 décembre, beaucoup de bénévoles, d'associations et l'école maternelle se sont mobilisés pour le téléthon 2019. Une nouvelle réussite, nous avons eu le plaisir de remettre la somme de 3912.91 € à AFM-Téléthon (comptes disponibles détenus par l'association CCRA). Générations mouvement 73.40 €, Ecole maternelle 687,20 €, bar crêpes, randonnée, joueurs = 1075,30 €.

En tout début d'après-midi, les joueurs de cartes ont pris place, pendant que d'autres se préparaient pour la randonnée. L'association du Temps Libre accompagné de l'association Choral'in ont parcouru en chantant environ 8 km sur la commune. Vin chaud et crêpes étaient les bienvenus à l'arrivée. 270 repas ont été réalisés par notre traiteur Jacky Ménager. Anim'Fiesta a fait transpirer beaucoup de monde qui souhaitait que la soirée soit sans fin. Un grand merci à tous les bénévoles, aux partenaires, aux agents municipaux, aux élus, sans eux nous ne pourrions réaliser cette grande manifestation de solidarité qui demande beaucoup d'énergie et d'investissement de tous. 🍷

# Vie sociale

## Réso-Ap

**Vieillir à domicile, le désir de tous : cela nécessite une entraide entre générations.**

De plus en plus de demandes de nos aînés, malheureusement il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes. 3 Briérois bénévoles, que nous tenons à remercier pour leur engagement, ont rejoint le réso AP. Il est indispensable que de nouveaux bénévoles s'inscrivent. S'inscrire ne veut pas dire perdre sa liberté, vous pouvez proposer votre aide 1 fois par mois ou moins. Vous êtes remboursé de vos frais de carburant. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Françoise Château. ☎

## Sarth'72

Vous avez des difficultés à préparer vos repas ou à entretenir votre terrain. L'association Sarth'72 est là : 02 43 75 28 47 tous les jours de 9 h à 12 h. Une partie est déductible de vos impôts. ☎

## Complémentaire Santé à - 30 %

Le CCAS a renouvelé le 1<sup>er</sup> juin 2019 la convention pour 1 an concernant la complémentaire santé pour tous les retraités avec AXA à un prix négocié soit - 30 %. Prendre contact avec M. Vidis : 09 70 80 84 72 ou 06 62 42 18 93. Avant tout engagement, comparez votre contrat actuel avec celui d'AXA. ☎

## Trouver une maison de retraite en Sarthe

Le dossier papier est supprimé. Inscription : [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr) ☎

## Isolation à 1 €

L'Etat vous aide à faire des économies d'énergie. Ce n'est pas une arnaque. Vous pouvez isoler votre plancher ou vos combles. Vous êtes locataire, vous pouvez en bénéficier après accord de votre propriétaire. [www.pacte-energie-solidarite.com](http://www.pacte-energie-solidarite.com) ou vous renseigner auprès de Françoise Château qui vous aidera dans votre démarche. ☎

# Centre social LARES



## Les permanences

### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi / De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

1 place Jacques Moreau - 72450 Montfort le Gesnois  
02 43 76 70 25

[www.cslares.fr](http://www.cslares.fr)

[contact@cslares.fr](mailto:contact@cslares.fr) ☎

|   |  |
|---|--|
| <b>Petite enfance</b>   |  |
| <b>Multi accueils Lombron</b><br>« Les Queniaux » - La Tasse<br>Réservation au <b>02.43.89.47.44</b>                      | Du lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30   |
| <b>Saint Cornelle</b><br>« Le jardin des p'tits loups »<br>3 allée des Hortensias<br>Réservation au <b>02.43.57.05.80</b> | Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30   |
| <b>Permanences du centre social LARES</b>   |  |
| <b>Travaux d'aiguilles</b>  | Jeudi de 13h45 à 16h15   |
| <b>Épicerie Sociale et Solidaire</b>  | Mardi et samedi de 9h à 12h<br>Jeudi de 14h à 18h                                    |
| <b>Lieux d'écoute</b>   | Mardi de 9h à 12h / Samedi de 9h à 12h   |
| <b>Anglais</b><br>Débutants<br>Conversation   | mercredi de 18h à 19h<br>mercredi de 19h à 20h                                       |
| <b>Atelier couture</b><br>Contact 06.40.31.40.11  |  |
| <b>Atelier cuisine</b>  | 1 <sup>er</sup> vendredi du mois de 9h à 10h30                                       |
| <b>Encadrement</b>  | Jeudi de 13h45 à 16h15   |
| <b>Permanences du centre social LARES</b>   |  |
| Psychologue<br>Mme Gendron<br>Mme Pietrain  | Sur rdv 06 01 40 84 65<br>Sur rdv 06 38 64 67 37                                     |
| Shiatsu : Mme Landry Nathalie   | Sur rdv 06.82.90.77.20   |
| Conciliateur de Justice   | 1 <sup>er</sup> mardi et 3 <sup>ème</sup> jeudi<br>De 9h à 12h rdv au 02.43.76.70.25 |
| CIDFF : Mme Wared   | 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardis sur rdv 02.43.76.70.25                   |
| Alcool Ecoute :   | 2 <sup>ème</sup> mardi à 20h salle Thoury  |
| Naturopathie : Mme MANGA  | Sur rdv 06.63.77.80.60   |
| Gym douce : Mme Durand-Lebeau   | Mercredi de 19h45 à 20h45<br>06.58.63.31.00  |
| PMI Pesée :   | 1 jeudi sur 2 sur rdv 02.43.89.50.29   |
| Assistante sociale : Mme Marquetin  | Jeudi de 9h à 12h sur rdv 02 43 89 50 29   |

# Centre social LARES

Un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et de solidarité.



Le centre LARES propose ses activités et services à tous les habitants du territoire sans distinction d'âge ou de situation sociale. Il suffit de s'acquitter d'une adhésion familiale annuelle de 8€.

Collectivités, associations ou particuliers, chacun peut adhérer au centre LARES.

## Que peut-on y trouver ?

- Espace dédié à la parentalité (activités, informations, débats pour les enfants et leurs parents).
- Atelier couture, patchwork
- Cours d'anglais (débutants ou confirmés)
- Ateliers cuisine
- Sorties diverses
- Encadrement,
- Gym douce, ateliers sophrologie
- Conférences, lieu d'écoute
- Epicerie solidaire ouverte à tous proposant des produits bio et locaux
- Gestion des crèches de Lombron et Saint Corneille
- Aide et soutien aux associations (prêt de salle, réalisation de documents, aide au montage de projets)...
- Permanences de professionnels (juriste, conciliateur de justice, psychologues, praticienne shiatsu, familles rurales, naturopathe, assistante sociale, carsat, mission locale...)

## Temps forts de l'année

- Portes ouvertes
- Fête du jeu
- Forum des associations
- Réveillon solidaire
- Collecte banque alimentaire
- Activités parents/enfants pendant les vacances scolaires et programme activités spécial été...

## Nouveauté 2019/2020

- Le repair café est reparti n'hésitez pas à venir réparer gratuitement votre petit électroménager, outillage ou autres petites réparations
- Ateliers parents/enfants itinérants pendant les vacances
- Aide dans l'utilisation de l'outil informatique et démarches administratives
- Porte ouverte en septembre

Retrouvez l'ensemble des activités sur le site [cslares.fr](http://cslares.fr) ou sur la page facebook parentalité lares

**Nous recherchons notamment des personnes désireuses de donner un peu de leur temps et de leurs compétences auprès des clients de l'épicerie solidaire et autres activités. N'hésitez pas à nous contacter ou passer nous voir. (**



# Scolarité

## Le Service Minimum d'Accueil (SMA)

La loi du 20 août 2008 a créé un « droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires ».

### ROLES respectifs de l'ETAT et de la COMMUNE :

Organisation par l'Etat : l'obligation d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire incombe au premier chef à l'Etat. En cas de grève, il appartient à l'Etat de mettre en place un service d'accueil des enfants concernés. En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25% des enseignants, le service est assuré par la commune.

Organisation par la commune : la commune met en place le service d'accueil si le taux de grévistes annoncés est égal ou supérieur à 25%.

### PROCEDURE PREALABLE au déclenchement de la GREVE :

En cas de préavis de grève, les enseignants doivent déclarer au moins 48 h avant la grève leur intention d'y participer auprès de leur hiérarchie. L'inspecteur recense les écoles concernées par le service d'accueil.

Transmission de l'information au maire : l'inspecteur informe le maire des écoles pour lesquelles le service devra être organisé.

Information aux familles : les directeurs d'école informent les familles des conséquences éventuelles du mouvement social. Ils facilitent la mise en place des mesures d'information que la commune organise à destination des familles.

### ORGANISATION du SERVICE par la COMMUNE :

Les locaux d'accueil : les communes déterminent librement le lieu d'accueil.

Les personnes assurant l'accueil : chaque commune prévoit une liste de personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil.

La commune peut faire appel à des agents municipaux, à des assistantes maternelles, des animateurs, des membres d'associations familiales, des enseignants retraités, des étudiants, des parents d'élèves... Aucune qualification des personnels, pas de taux d'encadrement. Par contre la liste des personnes est transmise à l'autorité académique. Celle-ci vérifie que les personnes ne sont pas inscrites dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Les personnes chargées d'assurer l'encadrement deviennent des agents publics de la commune. Elles sont donc soumises au principe de neutralité du service public.

Recours à la convention : la commune peut déléguer ce service à une autre commune, à une communauté de communes, ou une autre association gestionnaire de centre de loisirs.

Information des familles : les communes qui mettent en place ce service informent les familles des modalités pratiques d'organisation du service.

Modalités de financement : la loi a prévu que la nouvelle compétence est accompagnée de ressources versées par l'Etat.

- Une somme de 110 euros par jour et par groupe de 15 enfants
- La compensation financière ne peut être inférieure à 200 euros par jour

Responsabilité : il a été prévu un régime de substitution de responsabilité de l'Etat à celle des communes en cas de fait dommageable commis ou subi par un élève. Une protection juridique sera accordée au maire en cas de mise en jeu de sa responsabilité pénale.

# Restauration Scolaire

## Menus végétariens à la cantine

Une loi promulguée en 2018 a prévu que dès novembre 2019 les gestionnaires des services de restauration scolaire proposent un menu végétarien par semaine, à titre expérimental, pendant deux ans. Le texte prévoit toutefois que « ce menu peut être composé de protéines animales et végétales ». Il ne doit donc contenir ni viande ni poisson, mais des œufs ou des produits laitiers pourront être servis. Nos services avaient anticipé : notre restauratrice en chef, aidée par son adjointe, avait déjà proposé certains plats végétariens comme le chili sin carne ou les lasagnes végétariennes. Néanmoins c'est une petite révolution : il faut veiller à l'équilibre alimentaire. Nos personnels font contrôler leurs menus et les grammages par une diététicienne. Il faut convenir qu'il faut chercher et essayer de nouvelles recettes : les lasagnes susdites ont été particulièrement chronophages. Un petit groupe d'élus, d'agents et de parents a cherché et trouvé des recettes : nos agents nous tiendront au courant de la faisabilité et du ressenti par les convives.

## Signature avec la Fondation Nicolas Hulot

Le 30 septembre 2019 se tenait au Luart une réunion du Pays du Perche Sarthois. Joël JULIEN, délégué de Saint Mars, était accompagné de Patrice Vernhettes, maire, car après le conseil se tenait une cérémonie. M. Raveneau venait signer, au nom de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme, une série d'engagements avec quelques mairies dont la nôtre.

Notre restaurant scolaire a pris l'engagement d'augmenter régulièrement le taux de nos approvisionnements en produits locaux et de qualité, de poursuivre et intensifier notre travail de lutte contre le gaspillage, de réduire et valoriser nos déchets et d'offrir une meilleure communication aux usagers (enfants, parents et élus).

Le Pays du Perche Sarthois s'est engagé à nous soutenir dans notre offre de cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement.





## Scolarité

### L'école maternelle

**L'école Maternelle des Hauts Champs accueille 92 élèves (nés en 2016 et avant).**

Les horaires de l'école maternelle sont **9h - 12h et 13h45-16h45.**

**Les enfants sont répartis en 4 classes :**

Petite Section chez Mme Heinze Nathalie

- Petite et Moyenne Section chez Mme Triffault Mathilde
- Moyenne et Grande Section chez Mme Ganeray Christelle
- Moyenne et Grande Section chez Mme Huet Frédérique

Mme Lepert Johanna assure la décharge de direction de Mme Heinze le lundi.

3 ATSEM interviennent sur l'école : Jocelyne Breteau, Babeth Dubois et Karine Lelièvre.

Cet été, le couloir de l'école maternelle a été repeint et c'est désormais toute l'école qui est dotée de jolies couleurs.

Cette année, seront abordés plusieurs thèmes et albums dans les différentes classes:

- Les poissons et la mer
- Les sorcières pour les MS GS
- Les albums de Noël
- Les dragons et lutins
- Les albums de « Boucle d'Or et les 3 ours »
- Les petites bêtes du jardin associées à un projet jardinage





L'école maternelle a participé aux 24h de la maternelle les 21 et 22 novembre (voir photos) : le thème était « ensemble découvrons les langues et les cultures du monde ». Les enfants ont découvert quelques langues étrangères : le portugais du Brésil, le camerounais, l'allemand et l'anglais. Merci à nos intervenants et aux parents qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Comme de coutume, l'école maternelle participe activement au Téléthon en vendant cette année des boules de Noël et des chouettes décorées. Un grand merci aux parents pour leur investissement.

Jeudi 12 décembre, nous avons remis le chèque du Téléthon à la responsable du Téléthon sur le département de la Sarthe. Nous avons vendu 229 objets en bois décorés par les enfants. Et grâce à vous tous un nouveau record a été battu puisque cette année c'est **687,20 € qui a été remis au Téléthon**. Un grand merci à Mathilde et Robin pour la réalisation des boules en bois, à Joël

et Michel pour la réalisation des chouettes, à Viveco qui participe à la vente des objets et bien sûr un très grand merci à tous les enfants qui ont œuvré en classe pour les décorer (ainsi qu'aux enseignantes et ATSEM).

Grâce à la subvention municipale, les enfants participeront à divers spectacles et sorties tout au long de l'année dont 2 séances de cinéma à l'espace du Narais, des spectacles de marionnettes, du théâtre à Bouloire et Coulaines et peut être une sortie à la découverte des instruments du Monde.

Un projet avec la galerie sonore d'Angers sera proposé aux enfants des écoles maternelle et élémentaire (financé en grande partie par la Tribu Briéroise) : un spectacle sera proposé à l'issue de l'activité.

Vous pouvez contacter l'école au 02 43 89 74 39 (un répondeur est à votre disposition) ou par mail au [ce.0720746V@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720746V@ac-nantes.fr)

## C'est notre école !

Notre école s'appelle Claude Chappe. C'est une grande école et il y a beaucoup d'enfants. Nous sommes au moins 150 élèves. Il y a six classes.

Dans notre école, il y a des jeux (des raquettes, des cordes à sauter, une table de ping-pong, des ballons, une structure de jeux, etc.). Il y a un terrain de football dans la cour.

On se trouve des amis et on joue ensemble. On fait du sport comme de la lutte. Nous sortons beaucoup de l'école pour faire des activités (exemple : la bibliothèque,

la piscine, le gymnase, etc.). Nous travaillons, nous faisons des mathématiques, du français, des sciences, de l'art plastique. En ce moment, nous construisons une maquette. Nous apprenons l'anglais, nous chantons et nous récitons des poèmes. Nous lisons des livres comme par exemple : « Mon chien, dieu et les pokétrucs ». Nous travaillons et nous faisons des jeux (le mille bornes, la bataille, des dessins...) dans la classe.

Les élèves de la classe Ce1-Ce2 de Mme Carrier

# Saison culturelle

## Les spectacles à venir !



### DIMANCHE 19 JANVIER 2020

17h • Théâtre burlesque et musical

#### « Manger » Cie Zygomatik

Une épopée absurde, poétique et musicale au cœur de notre assiette.

Quatre comédiens-chanteurs choisissent les armes de l'humour pour nous plonger dans l'histoire de l'homme et de son alimentation. Un réquisitoire burlesque qui nous questionne sur l'industrie agrochimique, l'agriculture productiviste, la société de consommation, la malbouffe... Ce que le spectateur voit est drôle, ce qu'il entend est vrai. "Manger", un spectacle engageant, un terreau théâtral idéalement fertile pour cultiver sa pensée...



### VENDREDI 13 MARS 2020

21h • Concert rock celtique / Fête de la Saint-Patrick

#### « The Green Duck »

Ils sont de retour à Saint-Mars-la-Brière !

Une tornade euphorisante de 2H30 de musique irish, folk, rock, regroupant les plus grands traditionnels irlandais, (The Pogues, The Dubliners, The Waterboys...) et les titres de leur nouvel album, dans une ambiance surchauffée !

Le groupe est aujourd'hui une des révélations de la scène celtique française après avoir confirmé en quelques 380 concerts en 4 ans, son incroyable énergie et sa capacité à « secouer » les foules de France et de Navarre. Après un concert qui avait marqué les esprits à l'espace du Narais, ils sont de retour à Saint-Mars-la-Brière pour leur nouvel album !



### VENDREDI 10 AVRIL 2020

20h30 • Théâtre intimiste

#### « Cowboy ou indien ? » Groupe Déjà

Comment et pourquoi reste-t-on « frère » quand tout nous sépare une fois adultes ?

Aujourd'hui, qu'est-ce qui réunit Martin et Benoit Fournier ? Ils sont frères, c'est tout, et c'est déjà trop ! Devenus adultes, ils traînent avec eux les traces indélébiles de l'enfance et les promesses qu'elle n'a pas tenues. Entre frères et sœurs, tous les jeux d'alliance et de conflit sont possibles, à la frontière entre amour et haine, disputes et complicités. Nous suivrons deux frères à l'âge adulte qu'apparemment, tout sépare. Une fresque théâtrale qui convoque à la fois l'émotion et l'idiotie, l'absurde et le grinçant, la tendresse et la cruauté.

## Cinéma

### Cinéambul72

Rendez-vous un lundi toutes les trois semaines pour une séance digne des grands cinémas ! La séance débute à 20h00 et le prix d'entrée est de 4,50€.

**Dates à venir :** 6 et 27/01/2020, 17/02, 9 et 30/03, 20/04, 11/05, 22/06

Espace du Narais  
Allée des Châtaigniers  
72470 Saint-Mars-la-Brière  
Tel : 02.43.89.70.23

 Espace du Narais  
Suivez l'actualité de l'Espace du Narais !

Tarifs : 10 € sur place,  
8 € en prévente, 4 € - de 12 ans



### VENDREDI 19 JUIN 2020

20h30 • Concert / Chanson au gasoil, satire musico-sociale

#### « Récital au gasoil » par la Cie d'Ange Heureux

« Simone chante, c'est sa passion ! Bien siphonnée, elle s'est toujours prise pour une sirène de salle de bain ! » Simone éclabousse, elle nous conduit dans un tourbillon de chansons des années 30 à nos jours. Toutes furieusement actuelles ! Et oui, elle est complètement rincée, un peu débordante, mais rarement mitigée. Sur des airs de partitions composées et des portés acrobatiques sans apnée, elle nous plonge dans nos abîmes sociétales sans jamais nous noyer. Accompagnée de son poisson-pilote, elle forme un duo improbable, récurant et décapant. Simone nous fera respirer, rêver, partager...et peut-être même chanter ? Finalement en toute intimité, c'est sous la douche que l'on se sent Libre !





# Bibliothèque municipale

## La bibliothèque municipale au comice agricole



À cette occasion, les bénévoles et la salariée de la bibliothèque ont organisé une bourse aux livres ; Plus de 180 livres retirés des rayons de la bibliothèque ont été ainsi vendus 1 euro l'unité. Beaucoup de visiteurs sont passés sur le stand lors de ces deux journées ; plusieurs personnes qui ne connaissaient pas encore la bibliothèque ont pu bénéficier d'une petite visite. Elles se sont pour certaines inscrites dans les semaines suivantes. Cette manifestation est un vrai succès pour la bibliothèque. Merci aux bénévoles pour leur aide et leur présence.



## Bibliothèque municipale

### Horaires et tarifs

#### Bibliothèque municipale

Espace du Narais  
Allée des Châtaigniers  
02 43 76 46 63  
bibliotheque@smlb.fr

#### Catalogue en ligne

<http://saint-mars-pom.c3rb.org/>

#### Horaires d'ouverture

##### Périodes scolaires

Mercredi : 14h00 - 18h30  
Jeudi : 16h00 - 18h00  
Samedi : 10h00 - 12h00

##### Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

#### Tarifs adhésion annuelle

Gratuit jusqu'à 18 ans  
Adhésion annuelle individuelle  
+ 18 ans : 6 €  
Adhésion annuelle Famille  
(adhérents + de 18 ans) : 10,50 €  
Adhésion annuelle individuelle  
extérieure : 12,50 €

## 1, 2, 3... Planète !



Le samedi 7 septembre à 15 heures, les lectrices de la bibliothèque ont proposé aux enfants à partir de 4 ans et à leurs parents une animation/lecture sur la protection de l'environnement.

Une autre version de cette animation conçue spécialement pour le thème du comice « notre terre, notre avenir » avait été présentée aux classes de maternelle à la fin de l'année scolaire.

## Dons de livres

Les livres invendus suite à la bourse aux livres ont fait l'objet d'un don à l'association «Actions Madagascar 53-61-72 ». Grâce à ces dons, des bibliothèques sont ainsi créées et de nombreuses écoles peuvent bénéficier des livres envoyés à Madagascar.



## Choral'in



### Une nouvelle saison encore et toujours palpitante !

**Le 12 septembre, la cloche a sonné pour les quelque 64 choristes de Choral'in, dont 2 nouveaux adeptes.**

Après seulement 4 répétitions, afin de remettre le pied à l'étrier, nous avons donné notre premier concert de la saison au Prieuré Sainte Gauburge à Saint Cyr-la-Rosière dans l'Orne. La magie a de nouveau opéré pour le plus grand bonheur de tous. Nous partageons l'affiche avec l'harmonie de Connerré. Ce fut un merveilleux moment musical et humain en un lieu sublime.

Passées toutes ces bonnes émotions, très vite nous devons penser au prochain concert : celui du samedi 9 novembre, en l'église Saint Médard de Saint Mars la Brière, avec nos amis de la chorale Méli Mélodie de Trouville-Alliquerville (76). Une fois de plus nous avons fait l'expérience d'un échange riche en découverte humaine et plaisirs musicaux. Le public présent lors du concert s'est chargé de le faire savoir par ses applaudissements nourris. L'aventure continuera en juin 2020 par le retour de cet échange lorsque Choral'in se rendra en Normandie.

Enfin, pour clôturer l'année 2019, notre traditionnel et incontournable concert de Noël en l'église de Saint Mars la Brière, le samedi 14 décembre. Il sera donné au profit de l'association «Groupe des Aphasiques du Maine». Nous donnerons également un concert à la Maison d'Arrêt de Coulaines le 16 décembre.

#### A notre agenda, quelques dates à venir

**Du 21 au 24 mai 2020** concert échange Chœur de Lou(v)e & Choral'in, église d'Ornans dans le Doubs.

**6 et 7 juin 2020** : 2 concerts dans le cadre du festival «Les Voix De l'Estuaire» au Havre.

Si comme nous, la musique vous parle, n'hésitez plus ! Poussez la porte de la salle des Châtaigniers où nous répétons tous les jeudis soir de 20h30 à 22h30. ☺

## Familles Rurales



### Théâtre

L'atelier théâtre jeunes reprendra les jeudis soir de 18h à 19h30 à compter du 16 janvier 2020 avec Pascaline Gauthier metteur en scène

Une représentation aura lieu en juin 2020. Puis les cours reprendront de nouveau en septembre pour une nouvelle saison, calée sur l'année scolaire 2020/2021.

Nouvelle personne à contacter :  
Géraldine Rouget • gerouget@outlook.fr

### Être bien chez soi avec Familles Rurales

#### Services à la personne à domicile

Ménage, repassage, courses, préparation des repas, aide à la toilette, jardinage, petits travaux, Familles Rurales s'occupe de tout !

#### L'Emploi Familial

Concerne l'aide aux tâches ménagères. Le particulier est libéré de la recherche du personnel et des démarches administratives tout en étant employeur.

#### L'aide à Domicile

Concerne les personnes retraitées, dépendantes ou malades (sans conditions de ressources). Le personnel salarié de la Fédération Familles Rurales de la Sarthe est proposé. Le coût peut être pris partiellement en charge (suivant les revenus) par la caisse de retraite ou par l'aide sociale départementale.

#### L'entraide familiale

Concerne les particuliers, les administrations, les entreprises.

Débordé, besoin d'une aide ponctuelle pour des travaux de ménage, repassage, jardinage, entretien, bricolage, manutention, l'association intermédiaire se charge de tout. Aucune formalité administrative, pas de responsabilité d'employeur ni d'obligation dans la durée ou dans la continuité du contrat.

Pour tous renseignements pour les services à la personne contactez :

Mr Bernard NOURRY (02 43 76 11 05), qui vous aidera dans vos démarches et vous mettra en relation avec le responsable de secteur de la Fédération Familles Rurales. ☺



# Généralités mouvement

## Programme des activités et festivités en 2020

**Vendredi 3 Janvier** : Assemblée Générale – Galette des Rois (salle des Châtaigniers) à 13 h 30

**Jeudi 6 Février** : Concours de belote du club (salle des Vergers) à 14 h

**Mercredi 19 février** : Concours de belote cantonal (salle Espace du Narais) à 13 h 30

**Vendredi 20 Mars** : Repas dansant ouvert à tous (salle Espace du Narais) à 12 h

**Lundi 30 Mars** : Concours de boules du Club à 14 h

**Mercredi 6 Mai** : Concours de boules cantonal (salle Espace du Narais) à 13 h 30

**Vendredi 31 Juillet** : Pique-nique terrain de boules à 12 h

**Mercredi 2 Septembre** : Concours de boules cantonal (salle Espace du Narais) à 13 h 30

**Lundi 28 Septembre** : Club concours de boules à 14 h et possibilité de jeu de cartes

**Vendredi 16 Octobre** : Repas des adhérents (salle des Châtaigniers) à 12 h

**Jeudi 12 Novembre** : Concours de belote du club (salle des Vergers) à 14 h

**Jeudi 12 Novembre** : Concours de belote du club (salle des Vergers) à 14 h

**Mercredi 18 Novembre** : Concours de belote cantonal (salle Espace du Narais) à 13 h 30

**Vendredi 11 Décembre** : Bûche de Noël du club (salle des Châtaigniers) à 13 h 30

Journée détente du club (date à définir)

### Et tout au long de l'année :

Entraînements de boules tous les LUNDIS à 14 heures

Bowling le premier lundi de chaque mois

Billard tous les mercredis (salle des Vergers) à 14h

Jeux de cartes tous les jeudis (salle des Vergers) à 14h

### Renseignements :

02 43 89 53 16 ou 07 85 27 77 60

## USSM Gymnastique

### Mobilité, bienfaits sur votre santé et se sentir en forme !

Depuis le mois de septembre, 46 adhérents participent aux cours de gymnastique proposés, tous les mardis sauf pendant les vacances scolaires, par 2 animateurs diplômés. Des exercices d'assouplissement, de renforcement musculaire alternent avec des périodes d'étirements et de détente.

Rappel des horaires :

- de 13H45 à 14H45 pour la gym douce
- de 20H30 à 21H30 pour la gym tonique

Il reste des places pour le cours du soir (gym tonique) et les inscriptions sont encore possibles, 52 € pour la période de janvier à juin, avec les 2 premières séances gratuites.

Chaque trimestre, notre association propose également une randonnée pédestre accessible à tous ; prochaine date à retenir : le dimanche 9 février 2020. Au mois de juin, une sortie familiale clôturera la saison. En 2019 nous avons découvert Bourg le Roi, un village médiéval fortifié du Nord-Sarthe. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie et via le Commun'Infos.

Tous les membres de la Gymnastique Briéroise vous souhaitent une très belle année 2020.

### Pour tous renseignements :

Patricia POTÉ - Présidente - Tél. : 02 43 76 75 61 / 06 84 08 09 30

Claude DROUAUX - Vice-président - Tél. : 02 43 89 70 59

## Votre article dans le prochain bulletin municipal

Dans le but de collecter le plus rapidement possible les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos textes au format word sans mise en page précise et vos photos numériques en haute résolution avant le 4 juin 2020. Attention, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'association. L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de la mairie sur clé USB ou par mail à : [contact@smlb.fr](mailto:contact@smlb.fr)



## Sur les pas des artistes

### Osez et vous vous surprendrez !

L'association «Sur les Pas des Artistes» organise des cours et stages de dessin et de peintures sur les communes de Saint Mars la Brière et Montfort le Gesnois. Ces activités s'adressent aussi bien aux ados, aux adultes qu'aux enfants (à partir de 6 ans). Sa devise est « osez, vous vous surprenez ! »

La large panel de techniques (huile, acrylique, pastel, aquarelle, dessin), animées avec des professeurs professionnels ou confirmés, permet de s'initier ou de se perfectionner dans un esprit de convivialité.

#### Nos cours et stages :

- Dessin (enfants à partir de 6 ans) avec Angélique Coudray  
Un samedi par mois (selon planning), ou les mercredis pendant les petites vacances scolaires : de 14h à 17h.
- Dessin (ados et adultes) avec Angélique Coudray  
Tous les jeudis (sauf vacances scolaires) : 2 horaires de 18h à 20h ou de 19h à 21h : chaque horaire un jeudi sur deux.
- Huile -Acrylique avec Jean-Paul Lemarchand  
Tous les mardis (sauf vacances scolaires) avec Jean-Paul Lemarchand, de 17h00 à 19h00 ou de 17h30 à 19h30.
- Aquarelle avec Alain Berthelot  
Lundis et samedis, choix de dates selon planning, de 12h à 17h30.
- Pastel avec Angélique Coudray  
Un samedi par mois selon planning, de 10h à 16h30.
- Portrait avec Angélique Coudray  
Un vendredi et un samedi par mois selon planning, de 10h à 16h30.



#### Nos animations 2020 à ne pas manquer :

- « Le 19<sup>ème</sup> Rendez-vous des peintres » les samedi et dimanche 18 et 19 avril 2020 à St Mars la Brière.
- « Peintres dans les rues » le samedi 6 juin 2020 à Montfort le Gesnois.

#### Renseignements

Annie Mercier, 06 80 24 65 77  
sur-les-pas-des-artistes@orange.fr

# Temp'O

## De nouvelles adhésions et c'est parti pour une 6<sup>ème</sup> saison !

Nous commençons notre 6<sup>ème</sup> saison avec 144 adhérents soit 13 nouvelles adhésions suite à l'ouverture d'un nouveau cours 8-11 ans le lundi de 18h15 à 19h15. Nous proposons des cours à partir de 4 ans et jusqu'à l'adulte les lundi, mardi et mercredi. Notre Gala aura lieu les vendredi 12 et samedi 13 Juin 2020.

Comme les 3 dernières années, Aurore notre professeur de danse accompagnera 2 groupes au concours régional qui aura lieu à Beaupréau (49) les 7 et 8 mars 2020. On espère qu'ils feront aussi bien que cette année soit deux 2<sup>ème</sup> prix régional. Nous leur souhaitons BONNE CHANCE !!

Afin de partager un moment de convivialité, nous organisons notre repas annuel le Samedi 4 avril 2020 à l'Espace de Narais. A vos agendas, on compte sur vous !!

Merci pour votre fidélité et belle saison 2019-2020 à tous.



### Composition du bureau :

Présidente : Tarbouriech Stéphanie

Vice-présidente : Léger Morgane

Trésorière : Fouquet Audrey

Secrétaire : Beaudoux Laëtitia

Secrétaire adjointe : Renou Coralie

### Pour tout renseignement, contactez-nous :

Stéphanie - 06.22.25.24.76

Rejoignez nous sur notre page facebook : Temp'o danse

# USSM Tennis

Jouer ensemble,  
se rencontrer, échanger,  
progresser...



Une nouvelle saison a commencé en septembre dernier pour l'USSM section Tennis.

Les cours adultes et enfants ont repris sur les installations sportives mises à notre disposition par la commune : dans le gymnase ou sur les 2 courts extérieurs et le mur d'entraînement.

- Le lundi de 17h à 22h, Cours adultes (et quelques ados) par niveau, assurés par Virginie Lory (Prof Diplômée d'Etat). Au programme, on apprend et progresse dans une ambiance sportive et conviviale !
- Le mercredi de 13h30 à 17h30 - Ecole de Tennis enfants et ados, assurés par Arnaud Goulard (Assistant Moniteur de Tennis). Dès 5 - 6 ans l'apprentissage des bases et des valeurs du Tennis, des jeux ludiques, la découverte des 1ers matchs... une vraie école de Tennis !

Le club dispose également de créneaux d'entraînements le jeudi soir, vendredi soir et samedi matin.

Côté compétitions, le championnat hiver a débuté en octobre et cette année le club engage 2 équipes :

- Seniors Hommes
- 15/ 18 ans Femmes en entente avec un club voisin.

Retrouvez les dates des rencontres programmées dans le gymnase de St Mars la Brière dans le calendrier des manifestations au dos de ce numéro. **Venez encourager nos joueuses et joueurs !**

L'arrivée des beaux jours au printemps prochain sera l'occasion pour le club d'engager plusieurs équipes dans le championnat de printemps (hommes, femmes et/ou mixte), et relancer le tournoi interne homologué qui a été remporté la saison dernière par Charlotte Furet chez les femmes et Alexandre Le Picaut chez les hommes.

A noter courant mai/juin 2020 (lors du tournoi de Roland Garros), le club organisera la fête du tennis sur les courts extérieurs ou dans le gymnase en fonction de la météo, pour vous permettre de venir découvrir gratuitement (ou faire découvrir à vos enfants) le Tennis sur notre commune.

Plusieurs formules existent dans notre club pour vous permettre de pratiquer le Tennis en fonction de vos envies (ticket horaire, adhésion individuelle, duo ou famille...), alors n'hésitez pas à nous contacter !

### Pour tout renseignement :

ussm.tennis@hotmail.fr • www.club.fft/usstmarslb

www.facebook.com/USSM.Tennis.Saint.Mars.La.Briere

Téléphone : 06.51.22.12.97 (Président - Sylvain Roumillac)

# Tribu Briéroise

## L'association des parents d'élèves de Saint Mars



L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves du 28 Juin 2019 a débouché sur une réorganisation du bureau mais également à l'intégration de familles venant d'emménager à Saint Mars La Brière. Bienvenu aux nouveaux Briérois(es). On va s'occuper de vous autant que vous allez vous occuper de nos enfants !

Globalement, tous les parents qui ont rejoint La Tribu Briéroise l'année dernière sont de nouveau partants pour cette année. Il faut dire qu'on a toujours eu beau temps lors de nos manifestations la saison passée et que l'ambiance entre les parents est festive. Merci encore aux bénévoles ! Et accessoirement merci à Didier Deschamps pour son modjo légendaire !

### Mais que s'est-il passé depuis la rentrée scolaire ?

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations dans le but de faire plaisir aux enfants et de vivre avec eux des moments de partage. Ces manifestations servent également à récolter des fonds afin de mettre en place des activités pédagogiques au sein des écoles, mais aussi en dehors.

Par exemple, cette année, vos enfants auront l'honneur, au mois de mai 2020, de participer à 2 semaines d'initiation musicale au travers d'interventions du centre national de recherche pédagogique de la galerie sonore d'Angers (<https://www.galeriesonore.fr>). Et cela grâce aux parents d'élèves de la Tribu Briéroise et à vos participations. Merci !

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, nous nous sommes déjà rencontrés lors des événements suivants :

Le pot de la rentrée a été offert à tous les parents présents lors de la réunion de rentrée du mardi 17 septembre à l'école maternelle. Nous réfléchissons à mettre en place ce même moment de rencontre entre parents et enseignants à l'école élémentaire mais peut-être d'une manière différente.

Le dimanche 13 octobre, un déjeuner a été offert aux artisans et commerçants briérois qui nous épaulent tout au long de l'année... et oui nous fonctionnons en priorité avec nos acteurs locaux. Merci à Thierry et Nathalie du Vivéco, Nico et Stéphanie d'Anim'Flesta, Mickaël & Pascale de La Velue, Laurent & Corinne de Ça va Mars'hé, Anthony et Cindy de la Pétrie, Étienne et Anne-Charlotte Besnier pour leur sponsoring... on compte encore sur vous cette année !

Au moment d'écrire ces lignes nous préparons la bourse aux jouets du dimanche 24 novembre ainsi que...

...le spectacle de Noël du dimanche 15 décembre « Le long voyage du pingouin vers la jungle » présenté par la compagnie « L'Arsenal d'Apparitions », offert à tous les enfants avec un goûter (<https://larsenaldapparitions.fr/spectacles/le-long-voyage-du-pingouin-vers-la-jungle/>).

### Et en 2020, on fait quoi ?

10/01 : ROIS MAGES : les rois mages accompagneront les élèves de l'école élémentaire à l'accueil périscolaire depuis la sortie de l'école à 16h30. Leurs fidèles bénévoles vous offriront leur galette dans la salle de motricité de l'école maternelle à partir de 16h30, accompagnée d'un chocolat chaud pour les enfants et d'un verre de vin chaud pour les parents. Chaleur garantie !

14/03 : CARNAVAL : défilé depuis le parking de l'Espace du Narais à 15h00 sur le thème des personnages contes et autres fables avec un goûter offert par nous les parents, qui auront fait des crêpes et des gâteaux, dans la salle des Châtaigniers.

29/03 : BRIC À BRAC : les réservations sont recommandées au 06.31.05.92.16. Tarif : 3€/m.

20/06 : KERMESSE / FÊTE DE L'ÉTÉ : de nouveau dans l'enceinte de l'école Claude Chappe, nous aurons forcément besoin de vous. En soirée, un concert gratuit sera offert avec le groupe The Kent's, ouvert à tous. Sur place, buvette et restauration avec au choix deux univers « food trucks » (<https://www.facebook.com/thekensrock/>),...

SEPT. : POT DE LA RENTRÉE : écoles maternelle et élémentaire (date à confirmer)

OCT. : DÉJEUNER PARTENAIRES : (date à confirmer)

29/11 : BOURSE AUX JOUETS : les réservations sont obligatoires au 06.31.05.92.16 car le nombre de places est limité... Tarif : 4€/table.

13/12 : SPECTACLE DE NOËL : « LE TRÉSOR DE LA MUSIQUE » par la compagnie « T'es pas mioche » à 15h00 dans la salle de spectacle de l'Espace du Narais, accompagné d'un goûter pour les enfants à l'Espace du Narais (<http://cietespasmioche.fr>).

**Toute l'équipe vous souhaite une merveilleuse année 2020 et vous attend pour de nouveaux projets et encore de plus belles aventures ensemble... Vive 2020 !**

### Rejoignez LA TRIBU BRIÉROISE

<https://www.facebook.com/Latribubrieroise/>  
latribubrieroise@gmail.com

06.31.05.92.16

pour partagez vos idées le temps d'une réunion, d'une manifestation... l'adhésion est GRATUITE, bien sûr ! ☺

# USSM Athlétisme

## Athlètes et bénévoles à l'honneur

Notre saison sportive s'est achevée sur une note agréable avec notre randonnée gourmande dans les bois des Loudonnois le samedi 31 août. Une belle réussite grâce au temps ensoleillé, à l'environnement, les nombreux randonneurs/marcheurs/promeneurs venus tester notre toute première randonnée mais aussi et surtout grâce à tous les bénévoles qui ont répondu présent pour l'organisation de celle-ci.

Pas le temps de se reposer, le temps de participer au comice agricole et voici la saison qui reprend pour tous nos athlètes : Coureurs et marcheurs.

67 licenciés ont signé cette année pour venir parcourir les terrains de la commune.

La saison des cross débute et nous ouvrons le bal avec le nôtre le dimanche 3 novembre. De nombreux coureurs sont venus affronter le vent et la pluie qui se sont mêlés à notre manifestation.

Ce fut malgré tout une belle journée. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de ce cross. Cela demande de nombreuses heures de préparation et pour cela un grand merci à vous pour votre aide et votre fidélité.

Pendant ce temps-là, un de nos athlètes (et sponsor) avait traversé l'Atlantique pour parcourir les 42.195km du marathon de New York. Il le termine en 4h37. Bravo Jérôme Bobet, tu es un champion ! Nos couleurs ont été représentées de l'autre côté de l'océan grâce à toi. BRAVO !

Nous démarrerons la nouvelle année avec la traditionnelle galette des rois le 31 janvier 2020 à la salle des Châtaigniers. Un temps d'échange, de partage entre tous les athlètes toutes disciplines confondus.

Nous tenons à féliciter tous les athlètes, du plus jeune au plus âgé, qui parcourent des kilomètres dans toute la France pour représenter notre club lors de cross, challenges, trails, marathons, randonnées, marches etc ...

Nous souhaitons également profiter de cet article pour remercier tous nos sponsors qui ont bien voulu nous suivre cette année. Vous nous êtes d'une grande aide alors MERCI à vous.

N'oublions pas ceux qui font de nos manifestations diverses des réussites : les BÉNÉVOLES. Merci à vous.

### Petit rappel des horaires des entraînements :

Entraînements adultes : mardi de 19h à 20h30 et jeudi de 19h30 à 21h - Coach : Eric Hauteville

Entraînements enfants (école athlé et poussin(e)s) : mercredi de 17h à 19h – Frédérique Drouet, Perrine Le Got, Emma Toupin, Jean-Charles Ageorges-Julien, Daniel Mille et ponctuellement Jérôme Gaultier

Marche nordique : lundi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 11h30 – Frédérique Drouet (lundi) et John Bourekat (samedi)

Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 13 septembre dernier, le bureau pour la saison 2019/2020 s'est constitué comme suit :

- Présidente : Frédérique Drouet
- Vice-président : Jean-Charles Ageorges-Julien
- Vice-président : Thibault Drouet
- Secrétaire : Jérôme Gaultier
- Secrétaire adjointe : Perrine Le Got
- Trésorière : Patricia Heinze
- Trésorier adjoint : Patrick Drouet

Nous souhaitons une belle saison à tous nos athlètes et tous nos plus sincères vœux à tous.

### Pour nous contacter :

ussm72athletisme@gmail.com ou 06.26.88.05.01



Mise à l'honneur de notre athlète Jérôme BOBET lors du marathon de New York le 3 novembre 2019

# USSM Football

## Un nouveau bureau !

La mise en place de nouveaux membres au sein de l'équipe dirigeante (Guillaume Valente, vice-président, Corentin Boulay, trésorier et Tony Blot, secrétaire adjoint) a permis de créer une nouvelle dynamique cette saison. Ce nouvel élan s'est également transposé à l'école de football grâce à de nouveaux éducateurs (Benoît Coudray, Fabien Chesnais) et à son nouveau responsable, Pierre Chevallier sans oublier bien sûr nos deux éducatrices préférées Nadine Peloin et Karine Blot.

Nouvel élan aussi du côté de l'équipe fanion avec sa prise en charge de Florian Vallée épaulé en équipe B par Jérémy Maitrel mais surtout par la création d'une équipe sénior féminine à 11, grâce à Emmanuel Médard aidé par Christophe Malabry, Johnny Cabanetos et Pierre Chevallier. Allez les filles, on est tous derrière vous ! (cette équipe sénior féminine joue le dimanche après midi en lever de rideau de l'équipe fanion)

Côté manifestations, nous remercions toutes les personnes qui sont venues s'amuser avec nous et passer un bon moment lors de notre seconde soirée Pasta Party au mois de novembre et nous en profitons pour vous rappeler les prochaines dates à retenir à l'Espace du Narais : loto le 7 février 2020 et repas dansant le 16 mai 2020.

Nous en profitons aussi pour vous remercier de votre fidélité car malgré la descente au niveau District la saison dernière de l'équipe sénior masculine, vous êtes toujours aussi nombreux, tous les week-ends à nous retrouver autour des terrains pour profiter des spectacles que nous donnons sur le pré vert... et encore plus nombreux même maintenant avec les féminines. Merci à toutes et à tous.

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour s'occuper de nos jeunes le mercredi et le samedi. Même si le football ne vous est pas familier, de nombreuses formations de tous niveaux sont dispensées par le district et la ligue de football. Bien sûr, le club prend en charge les frais engagés.

### Pour nous contacter :

Président : Claude VERNHETTES  
06.42.92.84.36

Vice-Président : Pascal PHILLIPERON  
06.46.35.10.49

Sur le web : <http://ussmfootball.footeo.com>



### Résultats

Coupe De France / Phase Régionale : Éliminée au 2ème tour, D1 / Phase 1 : 2e / 12 à la journée 7, D2 / Phase 1 : 12e / 12 à la journée 7, Challenge District Intersport / Phase 1 : 1e / 6 à la journée 5, Coupe Du District Intersport / Phase 1 : Éliminée au 3ème tour éliminatoire, Coupe Pays De La Loire Séniors / Phase 1 : Éliminée au 3ème tour, Coupe Du District U18 / Phase Unique : Éliminée au 2ème tour éliminatoire

U16 U17 U18 - D2 / Phase 1 : 5e / 6 à la journée 5, U16 U17 U18 - D3 Phase 2 / Phase 2 : 4e / 8 à la journée 1, Coupe Du District U15 / Phase 1 : Éliminée au 2ème tour éliminatoire, Challenge Du District U15 / Phase 1 : Qualifiée pour le 1er tour éliminatoire, U14 U15 - D3 / Phase 1 : 1e / 6 à la journée 5, U14 U15 - D2 Phase 2 / Phase 2 : 4e / 8 à la journée 2, U13 - D2 / Phase 1 : 4e / 6 à la journée 5, U13 - D4 / Phase 1 : 4e / 6 à la journée 5, U12 U13 - D2 Phase 2 / Phase 2 : 4e / 8 à la journée 2, U12 U13 - D4 Phase 2 / Phase 2 : 5e / 8 à la journée 2

Féminines Séniors A 11 / Phase 1 : 2e / 12 à la journée 8, Coupe Pdl Fem. Credit Mutuel / Phase 1 : Qualifiée pour le 3ème tour, Coupe Pays De La Loire U18 Fem / Phase 1 : Qualifiée pour le 3ème tour, U16 Féminines À 11 / Phase 1 : 2e / 6 à la journée 5, U16 Féminines À 8 / Phase 2 : Engagée

Coupe District Futsal / Futsal : Qualifiée pour le 1/4 de finale, Futsal - D1 / Phase 1 : 3e / 10 à la journée 5

Coupe Baudron-Maubon-Villeneuve / Vétérans A 11 : Éliminée au 1er tour éliminatoire, Coupe Pereira-Ballon-Ibanez / Vétérans A 11 : Qualifiée pour le 2ème tour éliminatoire, Vétérans - D3 / Vétérans A 11 : 2e / 10 à la journée 8

Foot A 7 - D2 / Phase 1 : 5e / 10 à la journée 6, Coupe Du District Foot À 7 / Phase 1 : Éliminée au 2ème tour éliminatoire, Challenge Du District Foot À 7 / Phase 1 : Qualifiée pour le 1er tour éliminatoire



# Annuaire

## Liste des associations communales

### ● COMITE DIRECTEUR USSM

BOULARD Michel  
3 rue de Lisborde  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.20.82

### ● FOOTBALL USSM

VERNHETTES Claude  
14 rue des Vergers  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.23.08  
Mail : vernhettes.claude@neuf.fr

### ● BASKET USSM

PAPILLON Guillaume  
L'oseraie  
72160 Tuffé  
Tél : 06 67 63 27 61  
Mail : ussm-basket@orange.fr

### ● ATHLETISME USSM

DROUET Frédérique  
12 impasse des Vignes  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.27.70  
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

### ● TIR A LA CIBLE USSM

VAN RECHEM Erick  
1 bis rue Ledru Rollin  
72160 Connerré  
Tel : 02.43.17.24.94  
Mail : erickvanrechem@gmail.com

### ● TENNIS USSM

ROUMILHAC Sylvain  
1648 route de St Etienne du Narais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97  
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

### ● GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM

POTÉ Patricia  
1596 route de St Etienne du Narais  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.47.51.66 / 06.68.34.34.71  
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

### ● USSM PÉTANQUE

Eric Hauteville  
4538 Route des Loudonneaux  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.42.82.39.70  
Mail : hautevillee@gmail.com

### ● JUDO

Emilien JANVIER  
Les Petits Hêtres  
72470 Champagné  
Tél : 06.73.40.21.42  
Mail : bureaujcb@outlook.fr

### ● TEMP'O (DANSE)

TARBOURIECH Stéphanie  
29, rue de la Merize  
72370 Le Breil sur Merize  
Tel : 06.22.25.24.76  
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

### ● RECREATIVE DU HAMEAU DE SAINT DENIS DU TERTRE

LIENARD Caroline  
2093 route de St Etienne du Narais  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.03.42.85.40

### ● CHORAL'IN

PINEAU Nathalie  
10 rue des Miracles  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.79.50.13.38

### ● FAMILLES RURALES

PITARD Annick  
57 rue de Paris  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.58.91 / 06.24.69.69.95  
Mail : pnenette78857@gmail.com

### ● GENERATIONS MOUVEMENT

ROUAULT Albert  
2309 route du Bourray  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.53.16 / 07.85.27.77.60  
Mail : alb.rou@live.fr

### ● AMIS DU SITE DE SAINT DENIS DU TERTRE

HEULIN Bernard  
1490 Chemin de Mirson  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.46.31

### ● AFN - OPEX - SDF

DUPIN Silvère  
7 allée des Noisetiers  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.71.39  
Mail : unc-afnstmarslabriere@orange.fr

### ● A.C.P.G.

Représente l'association  
FOURMI Yvette  
10 Place de l'Eglise  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.72.02

### ● VELO CROSS DIONYSIEN

MERCENT Jean  
La Groie  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.20.30  
Mail : jean.mercent@orange.fr

### ● AMICALE PERSONNEL COMMUNAL

36 rue de Paris  
72470 St Mars la Brière  
Tél. : 02.43.89.70.23  
Mail : mairie.stmarslabriere@orange.fr

### ● LA TRIBU BRIEROISE

CHARRETIER Floriane  
625 route de la Chesnaie  
72470 Saint Mars la Brière  
Tel: 06.11.41.25.38  
Mail : latribubrieroise@gmail.com

### ● LOISIRS DU TEMPS LIBRE

FOURMI François  
10 allée des Chênes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél. : 02.43.89.71.43  
Mail : francois.fourmi@orange.fr

### ● SUR LES PAS DES ARTISTES

MERCIER Annie  
20, résidence le Castel  
72450 Montfort le Gesnois  
Tél : 06.80.24.65.77  
Mail : anniemichel.mercier@orange.fr

### ● COMITÉ DES FÊTES

LE GOT Jimmy  
Tél. : 06.14.58.36.50  
comitedesfetessaintmarslabriere@outlook.fr

### ● COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE

BOULAY Dany  
79 Chemin de la Ricordière  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71  
Mail : ccra.contact@gmail.com

### ● TEAM JEUDON RACING TEAM

JEUDON Jérémie  
Les Défaits  
72450 Parigné l'Evêque  
Tél : 06.85.70.99.71

### ● ÇA VA MARS'HÉ

MANSION Laurent  
3601 route de St Denis du Tertre  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.82.53.41 / 06.07.25.35.46  
Mail : laurent.mansion@orange.fr

### ● BONNES ACTIONS FRANCE

NEPOTE-CIT Olga  
41 impasse du Pré des ruelles  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 09.67.24.98.62 / 02.43.76.98.62  
Mail : bonnes.actions.france@outlook.com

### ● NATUROSOLID'ERE

MANGA Elisabeth  
Tél : 06.63778060  
Mail : naturosolidere@gmail.com

### ● ANIMAL SOUND SYSTEM

VERNHETTES Victor  
Mail : victor.vernhettes@gmail.com

### ● MAM LA FORÊT DES PITCHOUNS

Stéphanie Collin  
59, Chemin des Aunais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tel : 06.22.50.06.23  
Mail : laforetdespitchouns@gmail.com

# Vie municipale

## Vos élus vous reçoivent



**Patrice VERNHETTES**  
Maire

- Le matin du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous.



**Brigitte DE MARIA**  
1<sup>ère</sup> Adjointe

- Voirie, Travaux, Assainissement.
- Le mardi matin et le vendredi matin uniquement sur rendez-vous.



**Joël JULIEN**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

- Education, Enfance Jeunesse, Restauration scolaire.
- lundi matin, samedi matin et sur rendez-vous.



**Françoise CHÂTEAU**  
3<sup>ème</sup> Adjointe

- Actions sociales, Emplois, Logement.
- Le samedi matin et le mercredi matin sur rendez-vous, ou les autres jours sur rendez-vous



**Jean-Claude CHESNEAU**  
4<sup>ème</sup> Adjoint

- Urbanisme, Espaces verts.
- Le lundi de 15h à 17h30 sur rdv et le samedi de 9h à 11h sur rdv.



**Roselyne JALIER-POUILLET**  
5<sup>ème</sup> Adjointe

- Sports, Loisirs, Culture, Communication.
- Le jeudi, de 10h à 12h ou les autres jours sur rdv.

## Notez-le

### Dates des conseils municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2020

Jeudi 16 janvier 2020 à 20h30, en mairie ; jeudi 13 février ; jeudi 5 mars 2020.

# Élections municipales

Les prochaines élections municipales se dérouleront

Dimanche 15 Mars 2020 (1<sup>er</sup> tour) et Dimanche 22 Mars 2020 (2<sup>nd</sup> tour)

**Vous êtes volontaire pour assurer une permanence aux bureaux de vote ? Inscrivez-vous auprès de la Mairie.**

**Vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ?**

Vous avez désormais possibilité de vous inscrire en mairie jusqu'au 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

## Sécurité

### RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La mise en place de la RGPD, n'autorise plus la Mairie à transmettre vos coordonnées de lieu ou toutes autres informations à caractère personnel. De ce fait, il revient à chaque habitant d'informer ou de renseigner tous les fournisseurs de service (eau, électricité, gaz, téléphone, fibre etc) de son adresse, ses coordonnées téléphoniques et éventuellement d'une adresse mail. Ce fichier qualifié des fournisseurs leur permet ainsi de prévenir chaque foyer en cas de dysfonctionnement, de panne ou de coupure de service.

# Sécurité

## Des gilets fluorescent pour les transports scolaires

La loi NOTRe a transféré la compétence des transports scolaires, autrefois gérés par les Départements, aux Régions depuis septembre 2017. Depuis, la Région des Pays de la Loire a défini un règlement et une tarification harmonisés qui sont entrés en application depuis la rentrée 2019.

La Région des Pays de la Loire a fait de la sécurité des élèves sa priorité. Ainsi, elle s'est notamment engagée à distribuer des gilets de haute visibilité à ses 150 000 usagers des transports scolaires au cours du mois de novembre. Le port de ces gilets verts est obligatoire sur le trajet entre le domicile et le point d'arrêt, dans le car et à la descente du car jusqu'à l'établissement, matin et soir.

Les élèves utilisant le réseau Aléop se verront distribuer un gilet vert fluorescent « Aléop » au sein de leur établissement scolaire à partir du mois de novembre.

Cette mesure nécessite l'engagement de toutes et tous pour faire respecter le port du gilet par les élèves. Je compte donc sur votre collaboration à nos côtés, pour la sécurité des enfants transportés. 📌



## État civil

# 20 Naissances

6 Mariages, 7 pacs,  
9 Décès

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Je me marie ou je me pacse.**

J'adapte mon prélèvement à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler, mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus vite j'obtiens un taux adapté à ma nouvelle situation.

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Je viens d'avoir un enfant.**

J'adapte mon prélèvement à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler, mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus vite j'obtiens un taux adapté à ma nouvelle situation.

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

# Calendrier

## Manifestations début 2020

### JANVIER 2020

**3 janvier**

*AG et galette par Générations Mouvement*  
Salle des Châtaigniers

**6 janvier**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

**10 janvier**

*Les Rois Mages*  
par La Tribu Briéroise  
Ecole Maternelle

*Galette de l'AFN-OPEX-SDF*  
Salle des Châtaigniers

*Vœux du Maire*  
Espace du Narais

**11 janvier**

*Rencontre Femmes (15/18 ans)*  
par USSM Tennis  
Gymnase des Châtaigniers

**12 janvier**

*Rencontre Séniors Hommes*  
par USSM Tennis  
Gymnase des Châtaigniers

**19 janvier**

*Spectacle « Manger » par la Commission Culturelle*  
Espace du Narais

**25 janvier**

*Assemblée Générale*  
de l'AFN-OPEX-SDF  
Salle des Châtaigniers

**26 janvier**

*Rencontre Séniors Hommes*  
par USSM Tennis  
Gymnase des Châtaigniers

**27 janvier**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

**31 janvier**

*Galette de l'USSM Athlétisme*  
Salle des Châtaigniers

### FÉVRIER

**3 février**

*Concours de belote du Club par Générations Mouvement*  
Salle des Vergers

**7 février**

*Loto par l'USSM Football*  
Espace du Narais

**8 février**

*Soirée dansante*  
par l'USSM Football  
Espace du Narais

**9 février**

*Randonnée pédestre par la Gymnastique Briéroise*

*Rencontre Séniors Hommes*  
par l'USSM Tennis  
Gymnase des Châtaigniers

**17 février**

*Séance de cinéma (2 séances)*  
Espace du Narais

**19 Février**

*Concours de belote cantonal*  
par Générations Mouvement  
Espace du Narais

**23 Février**

*Repas des Aînés par le C.C.A.S.* Espace du Narais

### MARS

**9 mars**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

**13 mars**

*Concert de la « St Patrick » par la Commission Culturelle*  
Espace du Narais

**14 mars**

*Carnaval des Ecoles*  
par La Tribu Briéroise  
Espace du Narais

**15 mars**

*Elections Municipales*  
Cantine Scolaire

**15 mars**

*Rencontre Séniors Hommes*  
par l'USSM Tennis  
Complexe des Châtaigniers

**18 Mars**

*Animation bébés-lecteurs*  
Bibliothèque municipale

**20 mars**

*Repas dansant ouvert à tous*  
par Générations Mouvement  
Espace du Narais

### MARS

**22 mars**

*Elections Municipales*  
Cantine Scolaire

**27 mars**

*Assemblée générale et repas*  
de Loisirs du Temps Libre  
Espace du Narais

**28 et 29 mars**

*3<sup>ème</sup> salon bio par Naturosolid'ère*  
Espace du Narais

**29 Mars**

*Bric à Brac*  
par La Tribu Briéroise  
Complexe Sportif des Châtaigniers

**30 Mars**

*Concours de boules du Club*  
Générations Mouvement  
Complexe Sportif des Châtaigniers

*Séance de Cinéma*  
Espace du Narais

### AVRIL

**4 avril**

*Soirée repas par Temp'O*  
Espace du Narais

**11 avril**

*Spectacle « Cow Boy ou Indien »*  
par la Commission Culturelle  
Espace du Narais

**18 et 19 avril**

*Expositions tableaux par*  
*Sur les Pas des Artistes*  
Espace du Narais

**20 avril**

*Séance de cinéma (2 séances)*  
Espace du Narais

**23 avril**

*Randonnée, repas, jeux par*  
Générations Mouvement  
Sillé le Philippe

**25 Avril**

*Repas dansant*  
par l'AFN-OPEX-SDF  
Espace du Narais

### MAI

**6 mai**

*Concours de boules cantonal*  
par Générations Mouvement  
Espace du Narais

**8 mai**

*Commémoration*  
Espace du Narais

**11 Mai**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

### MAI

**4 - 20 mai**

*Galerie Sonore par les écoles*  
Espace du Narais

**16 mai**

*Repas dansant*  
par l'USSM Football  
Espace du Narais

**21 - 24 mai**

*Echange Chœur de Lou(v)e*  
par Choral'In  
Ormans (Doubs)

**Fin mai - début juin**

*Fête du Tennis*  
par l'USSM Tennis  
Complexe Sportif des Châtaigniers

### JUIN

**1<sup>er</sup> juin**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

**6 juin**

*Journée Citoyenne*

**6 - 7 juin**

*Concerts Festival « Les Voix de*  
*l'Estuaire » par Choral'In*  
Le Havre

**12 - 13 juin**

*Gala de danse par Temp'O*  
Espace du Narais

**17 juin**

*Animation bébés-lecteurs*  
Bibliothèque municipale

**19 juin**

*Concert « Récital au Gas Oil »*  
par la Commission Culturelle  
Espace du Narais

**20 juin**

*Kermesse – Fête de l'Eté*  
par la La Tribu Briéroise  
Ecole Elémentaire

**22 juin**

*Séance de cinéma*  
Espace du Narais

**27 - 28 Juin**

*Festival « Tous au Narais »*  
par Naturosolid'ère  
Espace du Narais

**Fin Juin (dates à définir)**

*Sortie familiale par la*  
Gymnastique Briéroise

*Critérium cycliste*

**D'AUTRES  
MANIFESTATIONS  
SONT À VENIR.  
RESTEZ VIGILANTS!**

**La Vie  
Communale**

Saint Mars La Brière